



**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES**  
**- Exercice 2026 -**

## SOMMAIRE

---

- I. Contexte économique et budgétaire de l'exercice 2026**
  
- II. Analyse des données financières de la collectivité**
  - Fiche n°1 : Evolution globale de la section de fonctionnement
  - Fiche n°2 : La capacité d'autofinancement
  - Fiche n°3 : Les frais de personnel
  - Fiche n°4 : Les charges de fonctionnement
  - Fiche n°5 : Les subventions aux associations
  - Fiche n°6 : Les recettes de fonctionnement
  - Fiche n°7 : Les impôts locaux
  - Fiche n°8 : Les reversements de fiscalité de l'EPCI
  - Fiche n°9 : Le prélèvement sur le produit des jeux
  - Fiche n°10 : Les investissements
  - Fiche n°11 : La dette
  - Fiche n°12 : Les budgets annexes
  
- III. Les orientations budgétaires de la section de fonctionnement**
  - Les produits
  - Les charges
  
- IV. Les orientations du programme d'investissement**
  - Programme d'investissement pluriannuel 2026-2031

## **Avant-propos**

---

*La rédaction d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) constitue une obligation pour les communes comptant plus de 3 500 habitants et pour les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comptant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, au regard des articles L.2312-1 et D.2312-3 du CGCT.*

*Ce rapport donne lieu à un débat au conseil (DOB), dont il est pris acte par une délibération spécifique. En application de l'article L.5217-10-4 du CGCT, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget.*

*Le ROB est transmis au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est également mis à la disposition du public à la mairie dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire.*

*Le DOB doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui seront affichées dans le budget primitif. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des évolutions conjoncturelles qui influent sur les capacités de financement.*

*La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue du débat prévu lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.*

*Le vote des budgets primitifs 2026 est envisagé le 9 mars prochain.*

## **I. Un contexte économique toujours marqué par des incertitudes**

L'élaboration des orientations budgétaires intervient dans un environnement économique marqué par des incertitudes persistantes. La croissance mondiale demeure modérée, sous l'effet conjugué du ralentissement du commerce international, des tensions géopolitiques et de l'inflation encore élevée dans plusieurs zones économiques.

### **1) Le contexte économique et financier national**

En France, l'activité économique progresse à un rythme limité. L'inflation, bien qu'en repli, continue d'affecter le pouvoir d'achat des ménages et les coûts de production des entreprises. Les taux d'intérêt, maintenus à un niveau élevé, pèsent sur la capacité d'investissement des acteurs publics comme privés.

Le Projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026), présenté le 14 octobre 2025 en Conseil des ministres, s'inscrit dans un contexte institutionnel incertain et dans un cadre financier contraint par une exigence de réduction du déficit public.

Il propose de nombreuses mesures d'économies budgétaires, afin de tenir l'objectif de passer sous la barre des 5% de déficit en 2026 et en dessous de 3% à l'horizon 2029.

L'effort demandé dans le texte initial sur les particuliers, entreprises, collectivités, ministères et opérateurs de l'Etat portait sur un montant de 30 milliards d'euros, dont 17 milliards d'euros d'économies et 14 milliards d'euros de recettes fiscales nouvelles.

Le projet de budget se fonde sur les hypothèses suivantes, et vise un déficit public de 4,7% en 2026.

	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Croissance	+0,7%	+1,0%
Inflation	+1,1%	+1,3%
Déficit public	5,4% du PIB	4,7% du PIB
Dettes publiques	115,9% du PIB	117,9% du PIB

### **2) La situation financière des collectivités locales**

Selon les projections réalisées par la Banque Postale, la situation financière des collectivités locales apparaît disparate selon la catégorie considérée, mais moins préoccupante que prévue pour les collectivités du bloc communal selon des données 2025 projetées.

Ainsi, l'évolution prévisionnelle du taux d'épargne brute des collectivités du bloc communal (communes + EPCI) serait légèrement positive et atteindrait +0,1%, selon des données encore provisoires. Ce résultat est obtenu grâce à une maîtrise plus forte qu'attendue des charges à caractère général, en lien avec un taux d'inflation en baisse.

Les départements connaîtraient une augmentation sensible de leur taux d'épargne brute grâce à la reprise marquée des droits de mutation à titre onéreux, mais avec un volume d'investissements en baisse par rapport à 2024.

Les régions subiraient un net recul de leur niveau d'épargne, pouvant être expliqué par une baisse de leurs recettes de fonctionnement (application du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales « DILICO », gel de la TVA).

La situation financière locale reste néanmoins tendue après deux années - 2023 et 2024 - marquées par une baisse sensible des marges de manœuvre des collectivités.

Evolution 2024/2025	Communes	Groupements à fiscalité propre
Recettes courantes	+ 2,1 %	+ 1,5 %
Dépenses de fonctionnement	+ 2,5 %	+ 2,0 %
Epargne brute	- 0,4 %	- 2,0 %
Epargne nette	+ 0,9 %	- 3,6 %
Dépenses d'investissement	+ 4,2 %	+ 5,6 %
Encours de dette	+ 2,7%	+ 5,5 %

### 3) La participation des collectivités à la réduction du déficit

En 2025, la participation des collectivités locales à la réduction du déficit public s'est élevée à 5,4 milliards d'euros, selon les estimations publiées par la Cour des comptes dans le deuxième fascicule du rapport annuel sur la situation des finances publiques locales.

Pour 2026, la publication du PLF a immédiatement donné lieu à une bataille de chiffres entre le Ministère de l'Aménagement des territoires et de la décentralisation d'un côté (4,6 milliards d'euros annoncés) et le Comité des finances locales, chiffrant la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics à un peu moins de 8 milliards d'euros.

Selon les calculs de l'association d'élus locaux Intercommunalités de France, la répartition de la ponction par catégorie de collectivité, selon le projet de loi initial, serait la suivante :

- Communes : 2,5 milliards d'euros ;
- EPCI : 2,2 milliards d'euros ;
- Départements : 200 millions d'euros ;
- Régions : 900 millions d'euros.

Après plusieurs semaines de débats et de nombreuses modifications apportées par les différents groupes parlementaires au projet de loi du gouvernement, les députés ne sont pas parvenus à adopter un texte. C'est donc le projet de loi initial qui a été transmis pour examen au Sénat.

Le Sénat a finalement voté le 15 décembre dernier un texte sensiblement modifié, marqué notamment par un allègement des mesures de contributions imposées aux collectivités territoriales.

Cependant, la commission mixte paritaire, qui s'est tenue le 19 décembre dernier, n'a pas trouvé d'accord sur un texte définitif. Le vendredi 26 décembre, une loi de finances spéciale a été votée afin de garantir la continuité des services publics de l'Etat et la perception des impôts dans l'attente du vote d'une loi de finances.

Le 20 janvier, le gouvernement a engagé sa responsabilité sur la partie 1 des recettes du projet de loi de finances pour 2026, officialisant le recours à l'article 49.3 de la Constitution.

Concernant la dotation globale de fonctionnement (DGF), elle devrait être maintenue à son niveau, l'amendement porté par le RN et de l'UDR, qui visait à réduire la dotation globale de fonctionnement (DGF) des collectivités de près de 5 milliards d'euros n'ayant pas été retenu. Le gouvernement n'a pas non plus retenu l'indexation de la DGF sur l'inflation, mesure qui avait été votée en nouvelle lecture.

La version du gouvernement sur la partie "dépenses" sera connue le 23 janvier.

Ce n'est qu'après son passage par le Sénat que le projet de loi de finances reviendra à l'Assemblée nationale pour être adopté définitivement.

Un calendrier qui devrait déboucher sur une publication du texte à la mi-février.

*Sources : Rapport d'Orientations Budgétaires SVP 2026,  
Note de conjoncture, septembre 2025 - La Banque Postale, Banque des Territoires.*

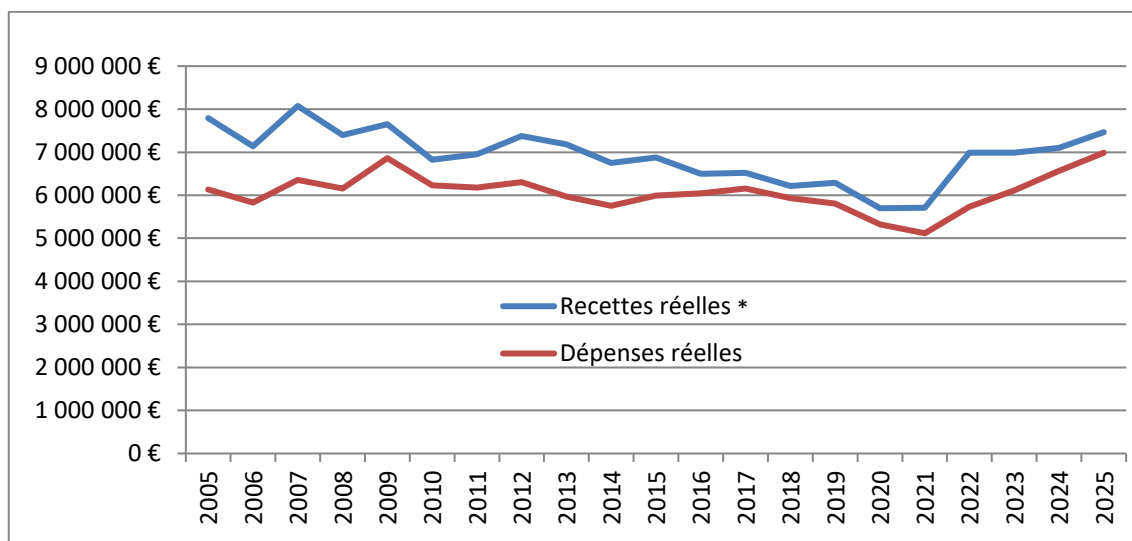
## **II. Analyse des données financières de la collectivité**

---

L'évolution de la situation financière de la commune est retracée sous la forme de 12 fiches thématiques.

Les données 2025 sont prises en compte à titre provisoire, dans l'attente de l'adoption des Comptes Financiers Uniques des 4 budgets communaux.

## FICHE N°1 : EVOLUTION GLOBALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



\*hors reversement exceptionnel 1 M € / RIE

Les **dépenses réelles** de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élèvent à **7 115 236 €** (6 565 618 € en 2024).

Après le ralentissement observé à compter de 2012, les dépenses réelles ont globalement progressé de **+ 6,9 %** sur la période 2014 à 2017.

La tendance s'est infléchie à compter de l'exercice 2018, la collectivité ayant intensifié ses efforts de gestion au niveau des charges générales, avec pour objectif une stabilisation des enveloppes, voire une diminution lorsque cela a été possible. Sur la période 2017/2021, les dépenses réelles de fonctionnement ont ainsi globalement diminué de **- 16,9 %**.

Une transition nette s'opère en 2022, année marquée par les premiers effets de l'inflation, conjuguée à une reprise d'un fonctionnement normal des services après la crise sanitaire. Globalement, les dépenses réelles sont en hausse de **+ 14,2 %** sur la période 2022/2024

Comparées aux données 2024, les dépenses réelles de fonctionnement 2025 ont progressé de **+ 8,4 %**.

Malgré un petit rebond en 2019, les **recettes réelles** de fonctionnement ont globalement diminué de **- 12,5 %** sur la période 2017-2021.

On observe ensuite une hausse de **+ 15,9 %** sur la période 2022/2024.

Les recettes réelles s'élèvent à **7 461 925 €** en 2025 (8 100 342 € en 2024, soit 7 100 342 € après neutralisation du reversement exceptionnel de 1 000 000 € provenant de la Régie Intercommunale d'Electricité. Ainsi l'évolution des recettes s'est établit à **- 7,9 %** par rapport au réalisé N-1 (versement RIE inclus) et **+ 5,1 %** après neutralisation de la recette 2024 à caractère exceptionnel.

Le **résultat réel** de l'exercice écoulé s'élève à **+ 474 357 €** (+ 536 762 € en 2024, toujours après neutralisation du reversement de la Régie Intercommunale d'Electricité).

## FICHE N°2 : LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF) de la commune représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels de la collectivité et les charges réelles de fonctionnement.

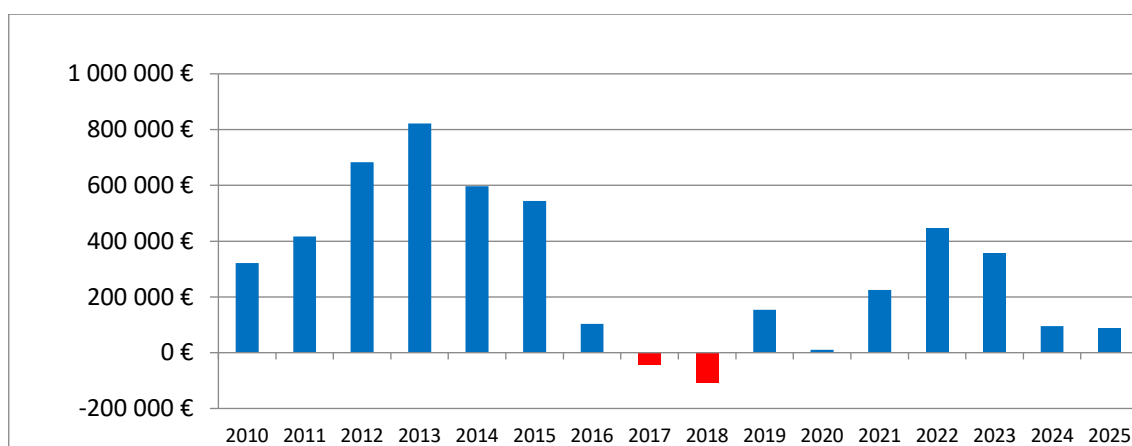
La **CAF brute** est prioritairement affectée au remboursement de la dette en capital.

La **CAF nette** permet de mesurer la capacité à financer de nouveaux investissements.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Epargne brute</b>	485 141 €	371 526 €	590 690 €	801 079 €*	730 173 €*	522 815 €*	473 856 €*
<b>Remboursement capital de la dette</b>	331 294 €	360 869 €	365 645 €	355 548 €	372 277 €	427 499 €	385 853 €
<b>Epargne nette</b>	153 847 €	10 657 €	225 045 €	445 531 €	357 896 €	95 316 €	88 003 €

*\*Après neutralisation des produits exceptionnels liés aux cessions de biens et du versement de la RIE en 2024*

### Evolution de la capacité d'autofinancement nette :



La capacité nette d'autofinancement a diminué progressivement depuis l'exercice 2014, puis s'est ensuite nettement détériorée à compter de l'exercice 2016, sous l'effet conjugué de la baisse des dotations de l'état et du poids des charges structurelles difficilement compressibles.

Durant des exercices 2017 et 2018, l'autofinancement dégagé ne permettait plus de faire face au remboursement du capital d'emprunt. Des seuils positifs ont à nouveau pu être atteints à compter de l'exercice 2019.

Une nouvelle dégradation de la CAF nette est observée sur la période 2024/2025.

### Evolution du taux d'épargne brut :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
5,69 %	4,60 %	7,71 %	6,52 %	10,35 %	11,46 %	10,44 %	7,36 %	6,35 %

Le taux d'épargne brut (= ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui permettent de contribuer au financement des

investissements. Pour la strate de la commune, un ratio satisfaisant se situe dans une fourchette de 8 à 15%. Un seuil de vigilance est fixé à 10% des recettes courantes et le seuil d'alerte à 7%. En deçà de ce niveau, la situation devient volatile, avec le risque de voir la capacité de désendettement évoluer très vite et des difficultés d'équilibre sur la section de fonctionnement.

**La nouvelle diminution du taux d'épargne brut constatée au terme de l'exercice 2025 nécessite une vigilance particulière et la poursuite des efforts de gestion.**

## FICHE N°3 : LES CHARGES DE PERSONNEL

---

Sur l'exercice 2025, le chapitre 012 a été mobilisé à hauteur de **3 676 740 €** (dépense brute).

Au 31 décembre 2025, la collectivité emploie **69 agents**, pour un total en équivalent temps plein (ETP) de **66,33**. La part des agents contractuels représente 17,4 % de l'effectif, correspondant à 12 agents.

Les mouvements de personnel intervenus en cours d'exercice ont été rappelés lors du Conseil municipal du 15 décembre 2025.

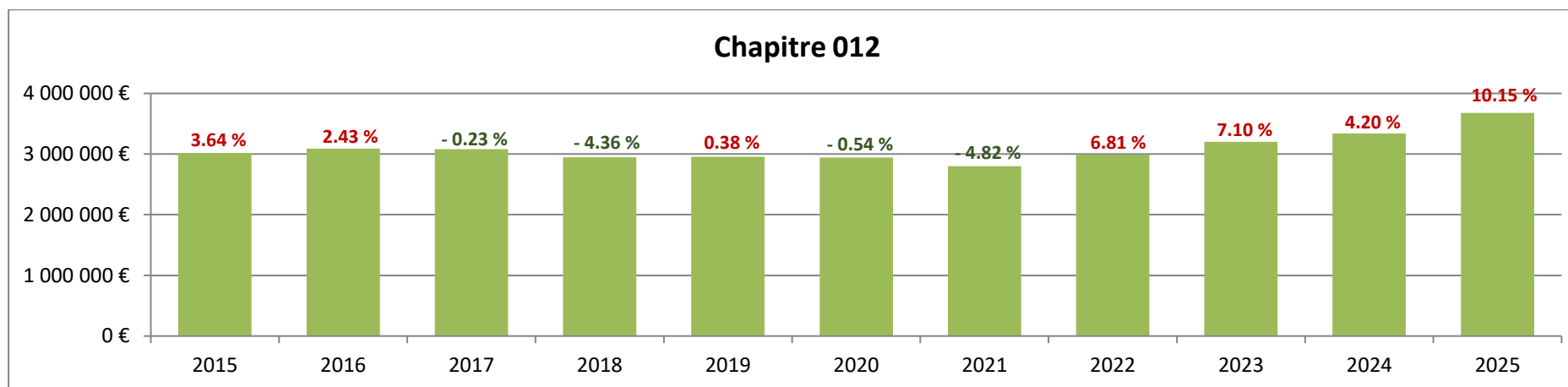
Le tableau ci-dessous retrace l'évolution globale des effectifs depuis 2005.

Année	Agents titulaires	Agents contractuels	Effectif total
2005	71	24	95
2006	71	24	95
2007	65	23	88
2008	64	22	86
2009	67	26	93
2010	67	25	92
2011	66	25	91
2012	65	27	92
2013	65	18	83
2014	62	22	88
2015	64	23	87
2016	66	16	82
2017	64	11	75
2018	66	8	74
2019	65	5	70
2020	64	5	69
2021	57	10	67
2022	54	11	65
2023	53	13	66
2024	55	10	65
<b>2025</b>	<b>57</b>	<b>12</b>	<b>69</b>

FRAIS DE PERSONNEL	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépense brute (chapitre 012)	3 088 612 €	3 081 659 €	2 947 191 €	2 958 322 €	2 942 262 €	2 800 417 €	2 991 077 €	3 203 437 €	3 337 936 €	3 676 740 €
Remboursements sur salaires (C 6419-6459)	114 986 €	22 021 €	5 388 €	12 473 €	23 679 €	45 304 €	64 643 €	24 121 €	28 344 €	61 389 €
Compensation indemnité inflation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 600 €	- €	- €	- €
Récupération / part salariale TR (C 6479 depuis 2023)	40 266 €	54 933 €	49 756 €	49 577 €	38 780 €	41 852 €	43 540 €	56 046 €	50 545 €	52 635 €
Récupération personnel mis à disposition (C. 70846 – hors CCAS)	43 994 €	46 427 €	46 193 €	30 379 €	26 006 €	29 821 €	17 800 €	44 140 €	61 476 €	58 779 €
Dotations contrats aidés (C. 74712-8)	- €	87 715 €	7 003 €	- €	- €	3 000 €	40 000 €	- €	- €	- €
<b>Dépense nette</b>	<b>2 889 366 €</b>	<b>2 870 563 €</b>	<b>2 838 851 €</b>	<b>2 865 893 €</b>	<b>2 853 797 €</b>	<b>2 680 440 €</b>	<b>2 819 494 €</b>	<b>3 078 747 €</b>	<b>3 197 571 €</b>	<b>3 503 937 €</b>

### Evolution des charges de personnel (dépense brute)

Etiquettes de données = variation N/N-1



**Principale catégorie de dépenses, les frais de personnel (montant net) représentent une dépense de 789 € par habitant en 2025 (720 € en 2024).**

**En 2024, le ratio moyen départemental se situait à 530 €/habitant. Rapportées à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, le ratio des dépenses de personnel reste toutefois inférieur à la moyenne de la state (50,32 % pour Niederbronn-les-Bains / 54,14 % pour la moyenne de la strate selon les données DGFIP 2024)**

L'augmentation des dépenses de personnel de 10,15% s'explique par :

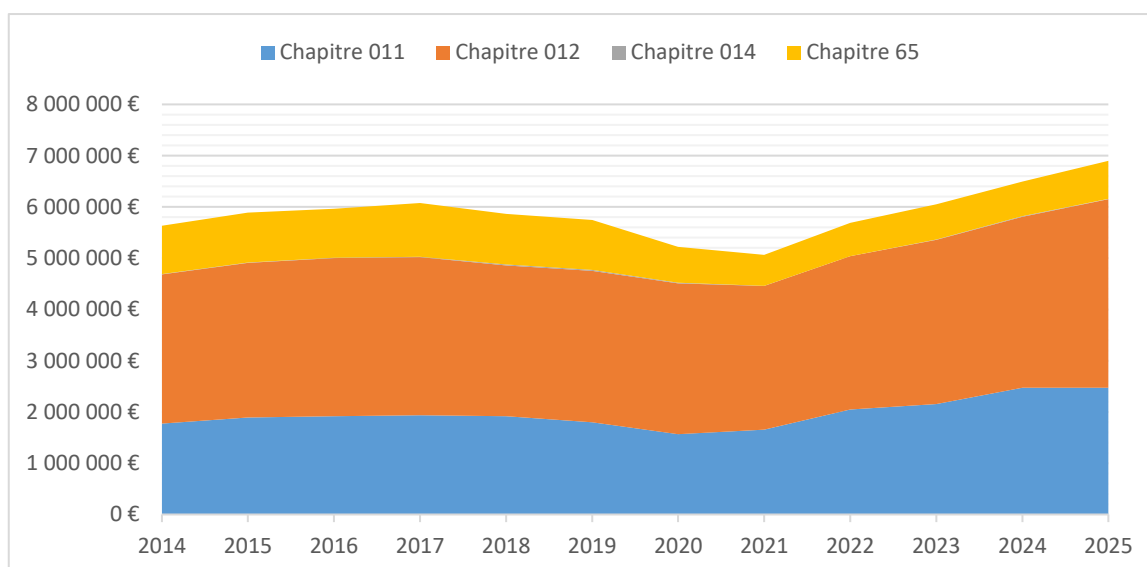
- L'augmentation du taux de contribution patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) de 3% qui est passé de 31,65% en 2024 à 34,65% en 2025. Cette augmentation vise à rééquilibrer progressivement les comptes de la CNRACL. Cette augmentation impactera également les trois prochains budgets, la hausse décidée étant de 3% chaque année de 2025 à 2028, soit une augmentation de 12% en 4 ans. En 2025, l'augmentation s'est élevée à 64 030,93 €.
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) en raison de l'évolution de la carrière des agents. En 2025, le GVT positif (2,15%) qui correspond à l'augmentation des rémunérations des agents via les avancements d'échelon n'est pas du tout compensé par l'effet Noria, c'est-à-dire l'économie réalisée lorsqu'un agent en fin de carrière avec un salaire élevé part à la retraite et est remplacé par un agent plus jeune en début de carrière avec un salaire moindre, aucun agent n'étant parti à la retraite.
- Les remplacements des agents en arrêt maladie : En 2025, ils représentent 3,32% de la masse salariale. Ils ne sont que partiellement compensés par l'assurance statutaire, qui prend en charge uniquement le traitement indiciaire brut des agents en congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS), c'est-à-dire les maladies professionnelles et les arrêts faisant suite à un accident de service.
- Les créations d'emploi : un emploi permanent sur la fonction de directeur des ressources humaines et deux emplois non permanents sur les fonctions d'ouvrier technique polyvalent et de maître-nageur sauveteur.

## FICHE N°4 : LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-après retrace l'évolution des charges de fonctionnement au cours des 5 derniers exercices.

Chap.	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 anticipé	Evol. /N-1
11	Charges à caractère général	1 655 653 €	2 047 298 €	2 154 148 €	2 472 647 €	2 474 437 €	0%
12	Charges de personnel	2 800 569 €	2 991 077 €	3 203 437 €	3 337 936 €	3 676 740 €	10%
14	Atténuations de produits	3 939 €	3 651 €	5 737 €	8 084 €	4 011 €	-50%
65	Autres charges de gestion courante	594 653 €	644 564 €	686 356 €	675 849 €	743 954 €	10%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>5 054 814 €</b>	<b>5 686 590 €</b>	<b>6 049 678 €</b>	<b>6 494 516 €</b>	<b>6 899 142 €</b>	<b>6%</b>
66	Charges financières	50 138 €	40 714 €	43 762 €	68 965 €	86 451 €	25%
67	Charges exceptionnelles	11 329 €	1 528 €	15 593 €	97 €	1 975 €	1927%
68	Dotations aux provisions	- €	20 139 €	- €	2 038 €	127 668 €	6165%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 116 281 €</b>	<b>5 748 971 €</b>	<b>6 109 033 €</b>	<b>6 565 617 €</b>	<b>7 115 236 €</b>	<b>8,4%</b>
23	Virement à la section d'inv.	- €	- €	- €	- €	- €	/
42	Op. d'ordre de transfert entre sect.	319 106 €	686 088 €	424 243 €	399 829 €	367 113 €	-8%
43	Op. d'ordre à l'intérieur de la sect.	- €	- €	- €	- €	- €	/
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>319 106 €</b>	<b>686 088 €</b>	<b>424 243 €</b>	<b>399 829 €</b>	<b>367 113 €</b>	<b>-8%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 435 387 €</b>	<b>6 435 059 €</b>	<b>6 533 276 €</b>	<b>6 965 446 €</b>	<b>7 482 348 €</b>	<b>7%</b>

### Evolution des dépenses de gestion courante, sur la période 2014/2025



Après une augmentation progressive sur la période 2015 à 2017, l'évolution des dépenses de gestion courante a pu être inversée à compter de l'exercice 2018. Cette tendance s'est accentuée en 2020 et 2021, exercices particulièrement marqués par la fermeture d'équipements municipaux en raison du contexte sanitaire. Les objectifs rigoureux fixés, conjugués à un fonctionnement réduit des services, ont permis de limiter le poids des charges courantes.

L'exercice 2022 reflète le retour à un fonctionnement régulier des services et équipements.

En 2023 et 2024, les charges de gestion courante ont augmenté respectivement de + 6,4 % et + 7,4 %, puis de + 6,2 % en 2025.

Les variations enregistrées au **chapitre 011** sont détaillées dans le tableau apparaissant ci-après. L'évolution des dépenses y est retracée par compte d'imputation, sur la période 2018/2025.

Les comptes ayant enregistré des variations significatives par rapport au réalisé N-1 sont les suivants :

- **60611** - Eau et assainissement : - 59 685 €
  - **60612** - Energie/électricité : - 42 715 €
  - **60613** - Chauffage urbain : + 142 504 €
  - **60621** - Combustibles : - 8 334 €
- } **La diminution des dépenses en eau/électricité/combustibles (- 110 734 €) a partiellement compensé la hausse des frais de chauffage**
- **60628** - Autres fournitures non stockées : - 17 270 € / **réalisé 2025 = 132 863 €**  
(en lien avec la réduction du nombre de chantiers réalisés en régie en 2025)
  - **611** - Contrats de prestations de service : + 5 330 € / **réalisé 2025 = 47 786 €**  
(dont + 3 505 € pour des contrats de contrôle des équipements sportifs/aires de jeux)
  - **614** - Charges de copropriété : - 68 709 € / **réalisé 2025 = 24 100 €**
  - **615231** - Entretien et réparations voiries : + 5 973 € / **réalisé 2025 = 58 128 €**  
dont 17 215 € de marquage au sol / peinture routière
  - **615232** - Entretien et réparations réseaux : - 41 971 € / **réalisé 2025 = 16 065 €**  
Les dépenses 2024 étaient supérieures à la moyenne des 5 dernières années (+ 11 819 € de frais de réparation suite à des sinistres, + 10 150 € pour l'entretien de réseau d'éclairage public suite au décalage d'un semestre de facturation + 6 133 € pour l'entretien des poteaux incendie)
  - **61524** - Entretien et réparations sur bois et forêt : + 5 404 € / **réalisé 2025 = 19 458 €**  
dont travaux d'entretien des cloisonnements
  - **61551** - Entretien et réparations matériel roulant : - 18 748 € / **réalisé 2025 = 42 511 €**  
Le réalisé 2025 est inférieur à la moyenne des dépenses annuelles des 5 derniers exercices (Pour rappel, le cumul dépenses 2024 pour la réparation du tractopelle était de 37 839 €)
  - **6156** - Maintenance : + 17 961 € / **réalisé 2025 = 110 508 €**, dont :  
17 684 € de maintenance des installations de chauffage/ventilation  
14 400 € de maintenance du réseau de vidéoprotection  
12 506 € de contrôles des installations électriques  
11 998 € de maintenance de logiciels (RH, comptabilité, PM, Etat-Civil, Point lecture)  
9 831 € de maintenance et coût copie pour le parc de photocopieurs  
6 648 € de maintenance des ascenseurs  
5 700 € de maintenance des installations de protection incendie  
4 591 € de maintenance des toboggans de la piscine  
4 535 € de maintenance des équipements scéniques et parois mobiles du Moulin 9  
3 892 € de maintenance du cinémomètre (forfait 3 ans)  
2 637 € de maintenance des postes de régulation du chlore à la piscine  
2 460 € de maintenance de la signalisation lumineuse  
1 135 € de maintenance des défibrillateurs
  - **6184** – Versements à des organismes de formation : + 5 318 € / **réalisé 2025 = 19 516 €**
  - **6188** - Autres frais divers : + 29 260 € / **réalisé 2025 = 243 302 €**

- dont 109 352 € liés à la programmation du Moulin 9
  - 48 180 € liés à la programmation du festival « Mômes en scène »
  - 30 294 € pour l'externalisation de 6 passages de tonte des espaces verts
  - 18 911 € de frais de gestion du cimetière communal
  - 13 800 € de frais de conseil en recrutement
- **62268** - Honoraires, conseils : + 16 667 € / **réalisé 2025 = 40 369 €**
  - dont 14 289 € d'honoraires d'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO)
  - 9 845 € de frais d'honoraires juridiques et expertises
  - 7 014 € de frais de portage pour l'acquisition de l'immeuble 8 place des Thermes
  - 5 760 € de frais de mission d'assistance pour les achats d'électricité/gaz
  - 2 728 € de frais de rétablissement de limites parcellaires
  - 733 € de frais sur ventes groupées
- **6228** – Rémunérations, honoraires divers : - 6 193 € / **réalisé 2025 = 17 282 €**
  - dont 14 418 € de frais de traitement de déchets
  - 1 612 € de redevances d'ordures ménagères
- **6232** - Fêtes et cérémonies : + 6 868 € / **réalisé 2025 = 55 655 €**
  - dont 28 670 € de frais liés à l'organisation des manifestations à caractère touristique
  - 26 985 € de frais liés à l'organisation des cérémonies commémoratives et de la fête nationale
- **6234** - Réceptions : + 12 348 € / **réalisé 2025 = 41 170 €**
  - dont 11 120 € de frais liés à l'organisation du jumelage avec Eymoutiers
  - 7 608 € de frais liés au 25<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage avec Bad Schönborn
- **6236** - Catalogues et imprimés : - 8 916 € / **réalisé 2025 = 12 414 €**
- **6241** - Transport de biens (débardage en FC) : + 27 850 € / **réalisé 2025 = 52 261 €**
- **6262** - Frais de télécommunications : - 11 071 € / **réalisé 2025 = 36 037 €**

**Au chapitre 66**, le montant des charges financières a progressé de + 25 % par rapport au réalisé 2024.

Les sommes comptabilisées au **chapitre 67** concernent exclusivement des annulations de titres sur exercices antérieurs.

**Au chapitre 68**, la constitution de 2 provisions s'est avérée nécessaire. L'une au titre des Comptes Epargne Temps (27 667 €), la seconde dans le cadre d'une demande d'indemnisation présentée par SNCF Réseau suite à des travaux entrepris pour la purge d'une coulée de boue (100 000 €).

**Au chapitre 042**, la dotation aux amortissements s'est élevée à 366 613 € (382 152 € en 2024).

Sous ce même chapitre, la valorisation d'une immobilisation cédée représente 500 €. En contrepartie, une recette équivalente apparaît en recettes d'investissement, au chapitre 040.

N° compte	Libellé compte	Prévision 2025	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Variation 2025/2024 %	Variation 2025/2024 €
<b>011 - Charges à caractère général</b>												
60611	Eau et assainissement	110 500 €	76 731 €	136 416 €	84 723 €	88 448 €	53 884 €	46 472 €	107 963 €	176 866 €	-44%	- 59 685 €
60612	Énergie - Électricité	368 900 €	290 572 €	333 287 €	269 603 €	280 786 €	215 311 €	256 497 €	246 455 €	255 878 €	-13%	- 42 715 €
60613	Chauffage urbain	444 500 €	<b>507 937 €</b>	365 433 €	283 750 €	318 722 €	287 053 €	272 273 €	291 618 €	287 073 €	<b>39%</b>	<b>142 504 €</b>
60621	Combustibles	21 000 €	12 770 €	21 104 €	17 194 €	19 473 €	11 571 €	10 393 €	11 696 €	14 094 €	-39%	- 8 334 €
60622	Carburants	27 260 €	20 127 €	20 131 €	25 165 €	21 459 €	17 666 €	16 162 €	20 524 €	21 595 €	0%	- 4 €
60623	Alimentation	15 250 €	15 058 €	14 178 €	11 273 €	11 949 €	4 434 €	5 231 €	8 511 €	10 554 €	<b>6%</b>	<b>880 €</b>
60624	Produits de traitement	13 000 €	12 111 €	12 831 €	11 880 €	11 086 €	5 775 €	6 144 €	10 418 €	10 028 €	-6%	- 720 €
60628	Autres fournitures non stockées	166 470 €	132 863 €	150 133 €	149 490 €	138 083 €	110 622 €	124 176 €	138 519 €	161 481 €	-12%	- 17 270 €
60631	Fournitures d'entretien	10 400 €	<b>10 624 €</b>	8 059 €	9 242 €	4 748 €	6 030 €	8 997 €	15 190 €	9 640 €	<b>32%</b>	<b>2 565 €</b>
60632	Fournitures de petit équipement	25 700 €	20 762 €	18 043 €	20 618 €	13 271 €	8 555 €	6 739 €	9 583 €	9 763 €	<b>15%</b>	<b>2 718 €</b>
60633	Fournitures de voirie	9 000 €	8 271 €	7 857 €	2 346 €	531 €	991 €	36 €	2 089 €	3 010 €	<b>5%</b>	<b>414 €</b>
60636	Vêtements de travail	21 300 €	19 951 €	18 074 €	18 103 €	13 540 €	6 953 €	9 532 €	9 326 €	9 533 €	<b>10%</b>	<b>1 877 €</b>
6064	Fournitures administratives	21 100 €	17 559 €	19 524 €	21 104 €	25 488 €	21 002 €	25 200 €	34 006 €	29 350 €	-10%	- 1 966 €
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	1 000 €	997 €	1 003 €	1 146 €	656 €	298 €	- €	997 €	1 494 €	-1%	- 6 €
6067	Fournitures scolaires	10 100 €	10 019 €	8 574 €	8 729 €	8 962 €	7 129 €	8 801 €	14 706 €	15 586 €	<b>17%</b>	<b>1 445 €</b>
6068	Autres matières et fournitures	- €	- €	- €	- €	1 625 €	3 720 €	11 827 €	- €	- €	/	- €
611	Contrats de prestations de services	63 670 €	47 786 €	42 456 €	68 444 €	61 823 €	41 486 €	40 354 €	15 617 €	24 150 €	<b>13%</b>	<b>5 330 €</b>
6122	Crédit-bail mobilier	- €	- €	- €	- €	- €	2 620 €	20 983 €	27 809 €	26 373 €	/	- €
6132	Locations immobilières (dont réseau fibre RIE)	1 550 €	<b>12 645 €</b>	12 569 €	9 862 €	7 692 €	6 732 €	6 959 €	7 033 €	7 008 €	<b>1%</b>	<b>76 €</b>
61351	Locations matériel roulant	37 000 €	<b>45 101 €</b>	44 983 €	39 629 €	- €	- €	- €	- €	- €	<b>0%</b>	<b>119 €</b>
61358	Autres locations mobilières	31 700 €	25 425 €	29 590 €	29 894 €	54 296 €	26 923 €	14 074 €	11 943 €	18 697 €	-14%	- 4 166 €
614	Charges locatives et de copropriété	23 300 €	<b>24 100 €</b>	92 810 €	29 364 €	23 486 €	38 765 €	33 773 €	42 724 €	27 089 €	-74%	- 68 709 €
61521	Terrains	20 000 €	5 856 €	10 080 €	6 674 €	3 258 €	4 320 €	329 €	4 355 €	4 738 €	-42%	- 4 224 €
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	91 000 €	49 172 €	52 518 €	57 511 €	56 180 €	50 997 €	51 112 €	52 139 €	38 905 €	-6%	- 3 345 €
615228	Entretien et réparations autres bâtiments	15 000 €	8 082 €	11 419 €	8 147 €	22 915 €	10 114 €	18 435 €	801 €	3 244 €	-29%	- 3 337 €
615231	Entretien et réparations voiries	58 000 €	<b>58 128 €</b>	52 156 €	83 643 €	21 304 €	39 663 €	52 323 €	11 037 €	41 376 €	<b>11%</b>	<b>5 973 €</b>
615232	Entretien et réparations réseaux	65 500 €	16 065 €	58 037 €	29 934 €	40 967 €	45 471 €	23 617 €	27 536 €	28 610 €	-72%	- 41 971 €
61524	Bois et forêts	58 000 €	19 458 €	14 054 €	8 228 €	1 275 €	964 €	1 626 €	1 178 €	- €	<b>38%</b>	<b>5 404 €</b>
61551	Matériel roulant	50 800 €	42 511 €	61 259 €	47 401 €	52 774 €	39 621 €	16 855 €	18 606 €	34 896 €	-31%	- 18 748 €
61558	Autres biens mobiliers	26 250 €	19 227 €	23 566 €	25 100 €	9 218 €	31 509 €	13 396 €	41 955 €	31 086 €	-18%	- 4 339 €
6156	Maintenance	162 350 €	110 508 €	92 547 €	86 657 €	75 472 €	67 307 €	63 809 €	50 476 €	64 888 €	<b>19%</b>	<b>17 961 €</b>
6161	Assurance multirisques	40 100 €	40 035 €	37 043 €	35 383 €	33 099 €	19 586 €	20 873 €	19 306 €	23 252 €	<b>8%</b>	<b>2 993 €</b>
6168	Autres primes d'assurance	11 500 €	11 061 €	10 829 €	9 035 €	8 857 €	6 939 €	7 167 €	6 588 €	6 499 €	<b>2%</b>	<b>232 €</b>
617	Etudes et recherches	1 500 €	720 €	360 €	1 785 €	880 €	- €	- €	- €	- €	<b>100%</b>	<b>360 €</b>
6182	Documentation générale et technique	2 950 €	<b>3 041 €</b>	2 718 €	2 528 €	2 047 €	2 537 €	3 062 €	3 502 €	4 857 €	<b>12%</b>	<b>323 €</b>
6184	Versements à des organismes de formation	21 000 €	19 516 €	14 198 €	20 319 €	6 299 €	7 870 €	9 132 €	9 342 €	16 634 €	<b>37%</b>	<b>5 318 €</b>
6188	Autres frais divers	235 000 €	<b>243 302 €</b>	214 042 €	191 712 €	236 534 €	200 715 €	122 940 €	217 375 €	170 946 €	<b>14%</b>	<b>29 260 €</b>
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 153 €	1 906 €	/	- €
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	1 000 €	- €	- €	90 €	- €	- €	- €	- €	- €	/	- €
62268	Autres honoraires, conseils	66 700 €	40 369 €	23 702 €	22 156 €	27 366 €	32 544 €	33 107 €	24 277 €	37 189 €	<b>70%</b>	<b>16 667 €</b>
6228	Divers	28 050 €	17 282 €	23 475 €	16 552 €	786 €	743 €	701 €	897 €	769 €	-26%	- 6 193 €
6231	Annonces et insertions	22 130 €	17 921 €	14 938 €	18 929 €	6 023 €	5 091 €	2 749 €	7 716 €	10 728 €	<b>20%</b>	<b>2 983 €</b>
6232	Fêtes et cérémonies	53 380 €	<b>55 655 €</b>	48 788 €	44 633 €	33 379 €	23 595 €	7 526 €	27 790 €	27 352 €	<b>14%</b>	<b>6 868 €</b>
6234	Réceptions	30 590 €	<b>41 170 €</b>	28 822 €	15 832 €	12 244 €	9 195 €	4 649 €	22 813 €	19 644 €	<b>43%</b>	<b>12 348 €</b>
6236	Catalogues et imprimés	17 930 €	12 414 €	21 330 €	24 839 €	15 053 €	10 729 €	8 447 €	10 745 €	14 610 €	-42%	- 8 916 €
6237	Publications	- €	250 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	/	250 €
6238	Divers	5 100 €	<b>6 455 €</b>	7 148 €	3 027 €	2 508 €	2 801 €	1 404 €	5 458 €	10 924 €	-10%	- 694 €
6241	Transports de biens	40 000 €	<b>52 261 €</b>	24 412 €	19 213 €	21 222 €	- €	14 470 €	22 813 €	18 358 €	<b>114%</b>	<b>27 850 €</b>
6247	Transports collectifs	3 600 €	930 €	2 626 €	2 849 €	2 390 €	- €	300 €	2 232 €	2 678 €	-65%	- 1 696 €
6251	Voyages et déplacements	5 550 €	<b>6 443 €</b>	3 553 €	6 107 €	4 063 €	704 €	1 910 €	2 451 €	868 €	<b>81%</b>	<b>2 891 €</b>
6261	Frais d'affranchissement	13 690 €	12 092 €	12 562 €	15 432 €	17 480 €	19 478 €	15 085 €	17 093 €	15 481 €	-4%	- 470 €
6262	Frais de télécommunications	38 400 €	36 037 €	47 108 €	39 870 €	40 282 €	38 547 €	37 813 €	37 485 €	48 473 €	-24%	- 11 071 €
627	Services bancaires et assimilés	5 400 €	3 901 €	3 328 €	3 328 €	2 039 €	1 908 €	777 €	3 407 €	2 403 €	<b>19%</b>	<b>619 €</b>
6281	Concours divers (cotisations...)	16 110 €	15 405 €	14 818 €	14 794 €	14 517 €	12 029 €	11 303 €	20 746 €	11 594 €	<b>4%</b>	<b>586 €</b>
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	5 000 €	<b>5 814 €</b>	3 332 €	5 109 €	3 326 €	2 693 €	7 434 €	4 126 €	7 026 €	<b>74%</b>	<b>2 482 €</b>
6283	Frais de nettoyage de locaux	98 550 €	<b>100 569 €</b>	96 493 €	96 462 €	68 617 €	- €	- €	- €	- €	<b>4%</b>	<b>4 075 €</b>
62876	Remboursement de frais au GFP de rattachement	2 000 €	- €	- €	- €	1 080 €	- €	- €	- €	- €	/	- €
62878	Remboursement de frais à des tiers (EPF)	- €	1 558 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	/	1 558 €
6288	Autres services extérieurs	- €	- €	- €	581 €	1 358 €	1 808 €	2 921 €	2 976 €	2 867 €	/	- €
63512	Taxes foncières	74 000 €	<b>74 521 €</b>	70 937 €	67 831 €	82 053 €	80 454 €	80 367 €	79 765 €	78 103 €	<b>5%</b>	<b>3 584 €</b>
63513	Autres impôts locaux	- €	- €	- €	13 €	- €	238 €	- €	- €	- €	/	- €
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	- €	- €	- €	- €	248 €	- €	- €	- €	- €	/	- €
637	Autres impôts, taxes, ... (autres organismes)	16 950 €	15 300 €	13 442 €	10 884 €	14 064 €	8 017 €	6 297 €	11 657 €	14 426 €	<b>14%</b>	<b>1 858 €</b>
<b>Sous-total chapitre 011</b>		<b>2 825 780 €</b>	<b>2 474 437 €</b>	<b>2 472 647 €</b>	<b>2 154 148 €</b>	<b>2 047 298 €</b>	<b>1 655 805 €</b>	<b>1 566 559 €</b>	<b>1 796 522 €</b>	<b>1 914 595 €</b>	<b>0%</b>	<b>1 790 €</b>

## FICHE N°5 : LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

ASSOCIATION	2020	2021	2022	2023	2024	2025
APOIN	18 270 €	13 300 €	13 965 €	18 620 €	19 800 €	19 800 €
Comité de Jumelage	- €	- €	- €	- €	3 000 €	- €
ICE RF - Accueil jeunes	3 190 €	3 300 €	3 300 €	3 300 €	3 410 €	2 423 €
Mus. Municipale	17 000 €	5 800 €	17 213 €	15 913 €	16 443 €	16 273 €
OCSL - Nuit du feu + FON	6 705 €	2 505 €	3 027 €	3 200 €	1 530 €	2 276 €
Cœurs de Niederbronn	- €	- €	- €	- €	943 €	- €
Réseau Animation Intercom. (Voyage à Paris CMJ)	- €	- €	- €	- €	- €	2 192 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers (Voyage à Paris)	- €	- €	- €	- €	- €	400 €
<b>TOTAL SUBV. DIRECTES</b>	<b>45.165 €</b>	<b>24.905 €</b>	<b>37 505 €</b>	<b>41 033 €</b>	<b>45 126 €</b>	<b>43 364 €</b>
Avantages en nature valorisés	106 383 €	105 861 €	106 694 €	114 471 €	127 080 €	125 672 €
<b>TOTAL AIDES incluant les avantages en nature</b>	<b>151.548 €</b>	<b>130.766 €</b>	<b>144 199 €</b>	<b>155 504 €</b>	<b>172 206 €</b>	<b>169 036 €</b>
<b>Evolution N/N-1</b>	<b>62, 2 %</b>	<b>- 13,7 %</b>	<b>+ 10,3 %</b>	<b>+ 7,8 %</b>	<b>+ 7,4 %</b>	<b>- 1,8 %</b>

### SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

ASSOCIATION	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Société de gym et tir	373 €	- €	- €	155 €	- €	2 318 €
Paroisse Protestante	- €	344 €	102 €	- €	424 €	2 046 €
Amis chapelle Wasenberg	- €	- €	156 €	677 €	- €	- €
Club Vosgien N/R	- €	- €	- €	1 822 €	- €	- €
Paroisse Catholique	- €	996 €	- €	- €	- €	756 €
Sauveteurs secouristes	- €	- €	2 388 €	- €	- €	- €
Tennis Club	- €	- €	257 €	- €	- €	- €
La Voix des Forges	- €	- €	- €	1 225 €	- €	- €
Chorale Concordia	- €	- €	- €	192 €	- €	- €
Jo'ailes ULM Club	- €	- €	- €	- €	1 500 €	- €
Parc Naturel Régional VN	- €	- €	- €	- €	- €	6 188 €
<b>TOTAL SUBV. DIRECTES</b>	<b>373 €</b>	<b>1 340 €</b>	<b>2 903 €</b>	<b>4 071 €</b>	<b>1 924 €</b>	<b>11 308 €</b>
<b>Evolution N/N-1</b>	<b>- 77,5 %</b>	<b>+ 259,2 %</b>	<b>+ 116,6 %</b>	<b>+ 140,2 %</b>	<b>- 52,7 %</b>	<b>+ 487,8 %</b>

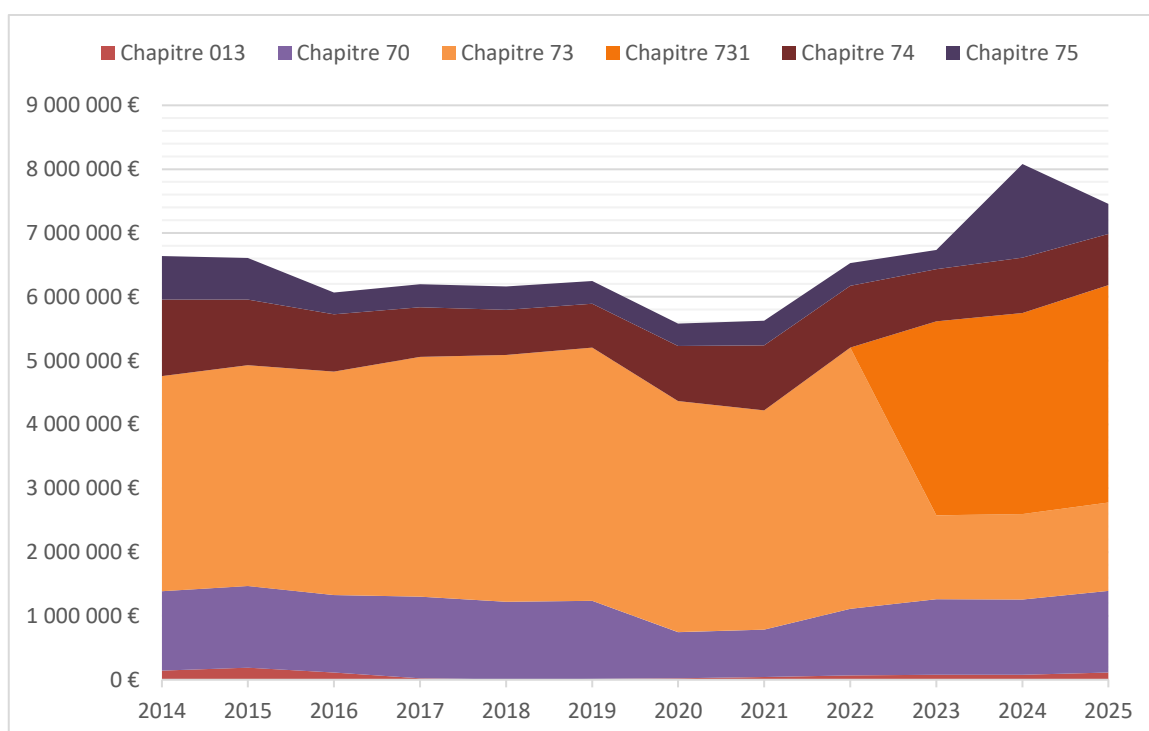
Le soutien financier total attribué aux associations locales s'élève à **180 344 €** en 2025.

## FICHE N°6 : LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement évoluent comme suit :

Chap.	Libellé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 anticipé	Evol. /N-1
13	Atténuations de charges	45 304 €	70 243 €	80 550 €	78 889 €	114 024 €	45%
70	Produits des services, du domaine	741 984 €	1 040 766 €	1 181 211 €	1 180 327 €	1 278 196 €	8%
73	Impôts et taxes	3 433 373 €	4 093 769 €	1 314 741 €	1 336 441 €	1 385 990 €	4%
731	Fiscalité locale	- €	- €	3 038 715 €	3 151 695 €	3 403 236 €	8%
74	Dotations, subv. et participations	1 019 076 €	967 462 €	815 948 €	867 188 €	803 150 €	-7%
75	Autres produits de gestion courante	384 417 €	341 875 €	302 388 €	1 465 700 €	470 853 €	-68%
<b>Total recettes de gestion courante</b>		<b>5 624 154 €</b>	<b>2 420 346 €</b>	<b>2 380 097 €</b>	<b>8 080 240 €</b>	<b>7 455 449 €</b>	<b>-8%</b>
76	Produits financiers	96 €	115 €	192 €	192 €	192 €	0%
77	Produits exceptionnels	82 721 €	473 717 €	238 757 €	19 909 €	3 525 €	-82%
78	Reprises sur provisions	- €	- €	19 264 €	- €	2 759 €	/
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 706 971 €</b>	<b>2 894 178 €</b>	<b>2 619 046 €</b>	<b>8 100 342 €</b>	<b>7 461 925 €</b>	<b>-8%</b>
42	Op. d'ordre de transfert entre sect.	40 044 €	41 910 €	65 911 €	109 109 €	57 982 €	-47%
<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>40 044 €</b>	<b>41 910 €</b>	<b>65 911 €</b>	<b>109 109 €</b>	<b>57 982 €</b>	<b>-47%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 747 015 €</b>	<b>2 936 088 €</b>	<b>2 684 957 €</b>	<b>8 209 451 €</b>	<b>7 519 907 €</b>	<b>-8%</b>
R002	Résultat fonctionnemt reporté (n-1)	789 166 €	794 784 €	906 089 €	1 070 091 €	2 103 032 €	97%
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT CUMULE</b>		<b>6 536 181 €</b>	<b>7 824 641 €</b>	<b>7 963 766 €</b>	<b>9 279 542 €</b>	<b>9 622 938 €</b>	<b>4%</b>

### Evolution des recettes de gestion courante, sur la période 2014/2024



**Les ressources réelles de la commune demeurent supérieures au ratio moyen de la strate communale. En 2024, elles représentent 1 691 € par habitant, contre 1 195 € pour la moyenne de la strate (donnée 2024).**

Sur la période 2012/2018, les recettes de fonctionnement ont enregistré une baisse globale de **-16,5%**. En 2019, la trajectoire avait pu être inversée grâce au dynamisme des recettes de gestion courante, qui ont enregistré une progression de **+1,2%**.

Sur la période 2020/2021, les recettes réelles ont ensuite chuté de **- 9,3 %**, en lien direct avec les fermetures d'équipements publics durant la crise sanitaire.

En 2022, le montant des recettes réelles de fonctionnement dépassait à nouveau le montant moyen enregistré sur la période 2012/2019.

Le résultat prévisionnel 2025 de la section de fonctionnement s'élève à **+ 2 140 589,85 €**.  
(2 314 097,52 € en 2024 - 1 430 490,72 € en 2023)

Cet excédent sera affecté en partie en section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12. Ainsi la somme de 446 080,36 € devra être affectée en section d'investissement, afin de couvrir le besoin de financement (- 163 280,36 €) et les reports (-282 800,00 €).

Le reliquat disponible, soit 1 694 509,49 €, pourra soit être repris en fonctionnement, soit être affecté partiellement en investissement pour participer au financement des projets 2025.  
(PM : résultat de fonctionnement 2024 reporté en 2025 = 2 103 033,16 €).

## RESULTATS PROVISOIRES - PRISE EN COMPTE DES REPORTS

Budget Principal	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget voté	8 915 000,00 €	8 915 000,00 €	3 666 700,00 €	3 666 700,00 €
Réalisations au 31/12	7 482 348,42 €	9 622 938,27 €	2 113 014,35 €	1 949 733,99 €
Résultat par section		<b>2 140 589,85 €</b>		<b>-163 280,36 €</b>
Résultat global provisoire				<b>1 977 309,49 €</b>
Reports INV 2025 > 2026			805 900,00 €	523 100,00 €
Solde				<b>-282 800,00 €</b>
Résultat final INV intégrant reports			2 918 914,35 €	2 472 833,99 €
Solde				<b>-446 080,36 €</b>

L'excédent de fonctionnement est prioritairement destiné à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et des dépenses reportées.

**1 694 509,49 € à affecter/répartir**

= soit reprise en FON (R002)

Pour mémoire, résultat de fonctionnement reporté N-1 : 2 103 031,61 €

= soit affectation partielle en INV (021) pour participer au financement des projets 2026

Les recettes comptabilisées au **chapitre 70** représentent **1 278 196 €** soit une variation 2025/2024 de **+ 8 %**.

Les coupes de bois ont généré 144 125 € de produits, soit + 53 % par rapport au réalisé 2024.

Les redevances liées aux services à caractère sportif (piscine) ont représenté 568 519 € et dépassent à nouveau les recettes moyennes perçue sur la période 2017/2019 (560 855 €).

Les redevances de stationnement ont généré une recette de 42 510 €, à laquelle s'ajoute la somme de 5 637 € perçue au titre des forfaits de post-stationnement. A titre de comparaison, la recette annuelle moyenne sur la période 2013/2017 était de 45 301 €.

Les redevances et droits des services à caractère culturel perçues par le Moulin 9 s'élèvent à 69 159 €, affichant une progression de + 171 %. (PM : 2022 = 22 190 € / 2023 = 40 300 € / 2024 = 25 497 €).

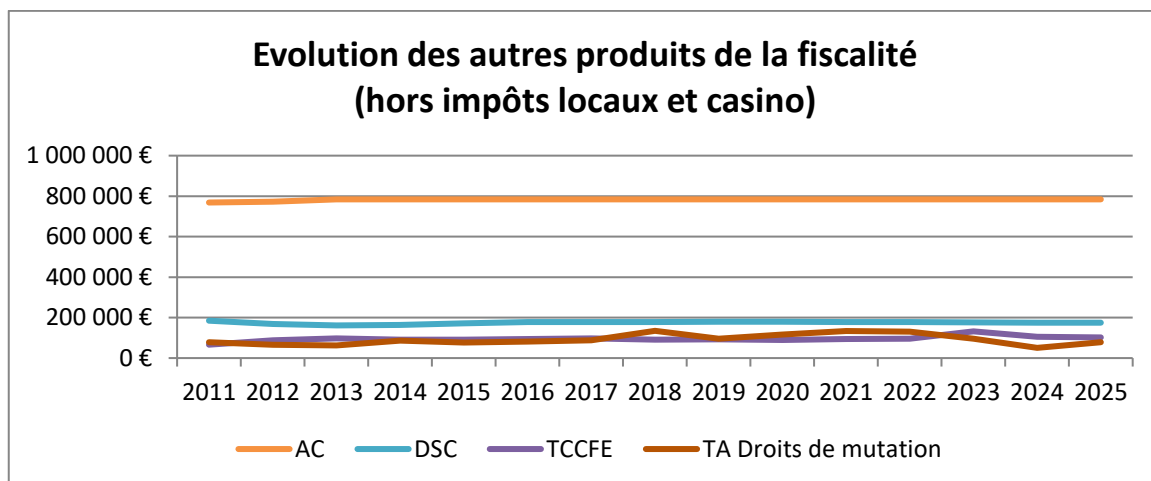
#### Chapitre 70

N° compte	Libellé compte	Prévision 2025	Réalisé 2025	Réalisé 2024	Réalisé 2023	Réalisé 2022	Réalisé 2021	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réalisé 2018	Variation 2025/2024 %	Variation 2025/2024 €
<b>70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>												
7018	Autres ventes de produits finis	100 €	552 €								/	552,00 €
7022	Coupes de bois	100 000 €	144 125 €	94 180 €	74 431 €	38 577 €	31 554 €	63 442 €	142 292 €	99 813 €	53%	49 944,59 €
7023	Menus produits forestiers	5 000 €	5 716 €	4 766 €	10 029 €	29 076 €	10 697 €	6 556 €	13 432 €	9 498 €	20%	949,83 €
7028	Autres produits agricoles et forestiers	600 €	728 €	600 €	660 €	510 €	510 €	450 €	390 €	450 €	21%	127,95 €
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	6 200 €	13 571 €	14 629 €	16 701 €	19 481 €	6 714 €	5 920 €	7 549 €	9 351 €	-7%	- 1 058,00 €
70321	Droits de stationnement et de location sur la voie publique	22 000 €	22 653 €	20 841 €	21 231 €	22 815 €	19 480 €	13 146 €	13 116 €	44 819 €	9%	1 811,58 €
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	21 900 €	22 785 €	23 055 €	24 446 €	22 757 €	15 909 €	14 262 €	21 620 €	21 950 €	-1%	- 269,93 €
70328	Autres droits de stationnement et de location	- €	- €	- €	24 168 €	22 386 €	21 550 €	21 464 €	20 886 €	20 456 €	/	- €
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	25 000 €	25 322 €	25 313 €	27 360 €	27 354 €	27 353 €	27 352 €	27 349 €	27 354 €	0%	8,85 €
70383	Redevance de stationnement	41 000 €	42 510 €	44 006 €	39 469 €	38 950 €	33 686 €	25 563 €	40 706 €	- €	-3%	- 1 496,13 €
70384	Forfait de post-stationnement	6 000 €	5 637 €	10 150 €	6 776 €	5 657 €	8 102 €	3 162 €	4 992 €	6 209 €	-44%	- 4 513,00 €
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 100 €	4 419 €	3 912 €	3 496 €	3 121 €	1 467 €	565 €	4 980 €	5 472 €	13%	507,07 €
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	62 000 €	75 373 €	30 462 €	46 157 €	28 937 €	14 558 €	9 766 €	47 424 €	37 663 €	147%	44 910,31 €
70631	A caractère sportif	575 000 €	568 519 €	560 200 €	534 464 €	447 540 €	235 555 €	209 089 €	539 371 €	580 439 €	1%	8 319,19 €
70632	A caractère de loisirs	13 000 €	12 655 €	12 400 €	14 843 €	13 431 €	11 295 €	10 775 €	16 568 €	17 577 €	2%	255,20 €
70688	Autres prestations de services	- €	- €	- €	- €	- €	76 €	- €	- €	- €	/	- €
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	8 500 €	8 780 €	6 375 €	3 815 €	5 696 €	6 120 €	2 125 €	- €	- €	38%	2 405,00 €
70841/3	Mise à dispo pers. aux budgets annexes, C.C.A.S., ...	40 000 €	39 333 €	32 523 €	24 886 €	24 045 €	40 392 €	42 190 €	40 893 €	40 316 €	21%	6 810,80 €
70845	Mise à dispo pers. Facturé aux communes	- €	- €	- €	4 681 €						/	- €
70846	Au GFP de rattachement	41 000 €	58 779 €	61 476 €	39 459 €	17 800 €	26 638 €	26 006 €	- €	- €	-4%	- 2 697,33 €
70875	Remb. de frais par les communes membres du GFP	2 000 €	- €	2 100 €	900 €	- €	- €	- €	- €	- €	-100%	- 2 100,00 €
70876	Remb. de frais par le GFP de rattachement	42 000 €	49 388 €	31 834 €	50 404 €	52 229 €	35 268 €	35 738 €	59 664 €	65 118 €	55%	17 554,06 €
708778	Remb. de frais - autres frais	- €	- €	- €	13 €						/	- €
70878	par d'autres redevables	187 800 €	177 247 €	201 470 €	212 684 €	220 337 €	194 921 €	205 371 €	221 485 €	224 648 €	-12%	- 24 223,37 €
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'	100 €	105 €	35 €	140 €	70 €	140 €	179 €	2 883 €	7 306 €	200%	70,00 €
<b>Sous-total chapitre 70</b>		<b>1 203 300 €</b>	<b>1 278 196 €</b>	<b>1 180 327 €</b>	<b>1 181 211 €</b>	<b>1 040 767 €</b>	<b>741 984 €</b>	<b>723 120 €</b>	<b>1 225 601 €</b>	<b>1 218 439 €</b>	<b>8%</b>	<b>97 868,67 €</b>

Sur les **chapitres 73 et 731**, 301 090 € de produits supplémentaires ont été enregistrés par rapport à 2024 (+ 6 %).

Les taxes liées à l'activité du Casino ont généré 1 533 104 € de recettes. Des informations complémentaires à ce sujet sont présentées sur la fiche N°9.

La taxe additionnelle aux droits d'enregistrement a généré une recette de 79 126 € (50 530 € en 2024, alors que la moyenne 2021/2023 s'établissait à 119 946 €.



Les réalisations au **chapitre 74** sont en recul, avec un résultat de 803 150 € (867 188 € en 2023 €), notamment en raison de l'arrêt des reversements de fonds liés à l'activité de la Régie Intercommunale d'Electricité (80 434 € perçus en 2024).

La dotation de l'Etat perçue au titre de la délivrance des titres sécurisés est en baisse, le versement 2025 ayant été limité à la part forfaitaire fixe de 9 000 €, majorée d'un bonus de 500 € attribué aux dispositifs de recueil (DR) connectés à la plateforme de France Titres « RDV mairie », dont la fonctionnalité anti-doublon a été activée avant le 31 août 2024.

Le montant du soutien annuel accordé par la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) au titre de la saison culturelle 2025 s'est élevé à 22 000 € (23 400 € en 2024) et sera de 20 000 € en 2027.

A l'inverse, la dotation de soutien pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales versée aux communes classées en Parc naturel régional et la part de Fonds de Compensation sur la TVA pour les dépenses d'entretien des voiries et bâtiments sont en progression favorable (+ 2 302 € et + 2 855 €).

La commune a également bénéficié d'une subvention de 1 000 € de la Région Grand Est pour l'organisation des festivités de Noël 2024. L'aide a été reconduite pour l'édition 2025 et sera perçue sur l'exercice budgétaire 2026, après transmission des justificatifs de réalisation.

Une avance de 3 950 € a été versée par la CEA au titre du projet de coopération transfrontalière des stations thermales labellisées et des établissements thermaux du territoire PAMINA porté par la commune.

Une subvention de 500 € a été accordée à la commune par la Chambre des Métiers d'Alsace, pour l'organisation de l'édition 2025 du Festival de l'Artisanat.

La Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains a accordé une aide de 175 € pour la plantation d'arbres fruitiers.

Enfin, la commune a bénéficié d'une attribution de 20 328 € relative à la mise en place du service public de la petite enfance (SPPE). Ce nouveau soutien financier accordé aux communes de plus de 3 500 habitants accompagne le transfert de 4 compétences obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 : le recensement des besoins des enfants de moins de trois ans, l'information et l'accompagnement des familles, la planification des modes d'accueil et le soutien à la qualité des modes d'accueil recensés.

### **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

La DGF constitue le principal concours financier de l'État versé en faveur des collectivités territoriales. Elle comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

Les tableaux ci-dessous retracent l'évolution des enveloppes au cours des 9 derniers exercices.

#### **Dotation forfaitaire**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
155 608 €	137 872 €	122 547 €	102 634 €	102 634 €	86 323 €	80 948 €	58 560 €

#### **Dotation de Solidarité Rurale & Dotation de Péréquation**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
180 625 €	192 656 €	203 976 €	224 750 €	247 616 €	233 720 €	249 001 €	261 991 €

#### **Cumul 2 enveloppes**

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
336 233 €	330 528 €	326 523 €	327 384 €	350 250 €	320 043 €	329 949 €	320 551 €

Au **chapitre 75**, les revenus des immeubles (loyers et récupération de charges) ont généré une recette de 388 450 € (355 784€ en 2024).

La redevance versée par l'exploitant de la Source de la Liese est en recul, avec un versement de 56 366 € en 2025 (67 293 € en 2024 - 52 060 € en 2023).

Les indemnités de sinistres et/ou frais de remise en état facturés à des tiers ont représenté 18 038 € (37 816 € en 2024 / 21 632 € en 2023 / 7 051 € en 2022).

Les refacturations de frais d'enlèvement de déchets déposés hors emplacements autorisés ont représenté 951 € (6 dossiers en 2025).

Les produits exceptionnels comptabilisés au **chapitre 77** se déclinent comme suit :

- 3 025 € d'annulations de mandats sur exercices antérieurs
- 500 € au titre de la cession d'une tondeuse

## FICHE N°7 : LES IMPÔTS LOCAUX

### Evolution des taux communaux des impôts locaux

Nature des taxes	1996	1997 - 2002	2003 - 2010	2011 - 2015	2016	2021	2022	2023	2024 - 2025
Taxe d'habitation (TH)	14,50	14,72	15,01	15,39	15,85	-	-	15,85	16,48
Taxe foncière propriétés bâties (TFB)	13,64	13,84	14,12	14,47	14,90	28,07	29,19	29,19	30,36
Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB)	58,31	59,18	60,36	61,87	63,72	63,72	66,26	66,26	68,91

Conformément aux orientations décidées au moment du Débat d'Orientations Budgétaires 2025, les taux d'imposition 2025 ont été maintenus comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **30,36 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : **68,91 %**
- Taxe d'habitation (TH) : **16,48 %**

A titre d'information, les taux moyens communaux 2024 s'établissent comme suit au niveau national et départemental :

	Taux moyens communaux au niveau national	Taux moyens communaux au niveau départemental
TFB	39,74	34,21
TFNB	51,08	67,32
TH	23,88	28,60

### Evolution du produit des impôts locaux

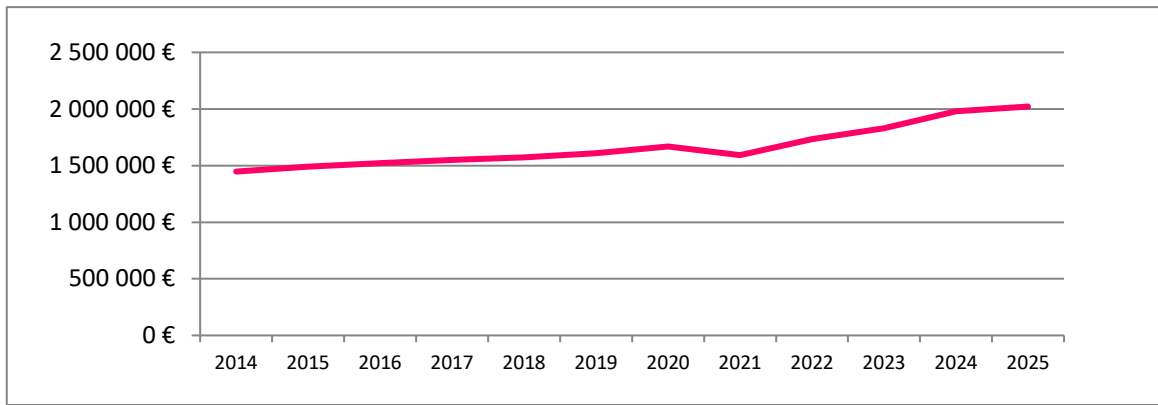
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
TH	743 048 €	736 550 €	36 569 €* 42 119 €* 47 202 €* 53 412 €* 49 242 €* 1 612 040 € 1 627 273 € 1 569 728 € 1 734 671 € 1 825 337 € 1 978 323 € 2 015 781 €	42 119 €* 47 202 €* 53 412 €* 49 242 €* 1 612 040 € 1 627 273 € 1 569 728 € 1 734 671 € 1 825 337 € 1 978 323 € 2 015 781 €	47 202 €* 53 412 €* 49 242 €* 1 612 040 € 1 627 273 € 1 569 728 € 1 734 671 € 1 825 337 € 1 978 323 € 2 015 781 €	53 412 €* 49 242 €* 1 612 040 € 1 627 273 € 1 569 728 € 1 734 671 € 1 825 337 € 1 978 323 € 2 015 781 €	49 242 €* 1 612 040 € 1 627 273 € 1 569 728 € 1 734 671 € 1 825 337 € 1 978 323 € 2 015 781 €
TFB	820 692 €	841 850 €	1 447 009 €	1 597 861 €	1 674 047 €	1 814 010 €	1 853 478 €
TFNB	48 300 €	48 873 €	49 574 €	53 472 €	56 454 €	61 261 €	62 364 €
Coefficient correcteur	-	-	36 576 €	41 219 €	47 634 €	49 640 €	50 697 €
<b>Recette prévisionnelle</b>	<b>1 612 040 €</b>	<b>1 627 273 €</b>	<b>1 569 728 €</b>	<b>1 734 671 €</b>	<b>1 825 337 €</b>	<b>1 978 323 €</b>	<b>2 015 781 €</b>
<b>Recette réelle</b>	<b>1 610 442 €</b>	<b>1 669 065 €</b>	<b>1 593 370 €</b>	<b>1 734 705 €</b>	<b>1 830 479 €</b>	<b>1 978 813 €</b>	<b>2 021 761 €</b>

\* Ce produit correspond aux bases de TH des locaux d'habitation non affectés à la résidence principale (résidences secondaires, autres locaux meublés...)

Par ailleurs, le montant des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des exonérations est en hausse depuis 2021, suite à la mise en place d'un mécanisme de compensation dans le cadre de la révision des valeurs locatives des locaux industriels (montant 2025 = 257 311 € / montant 2024 = 252 652 €). Ce produit est constaté au chapitre 74, à l'article 74833.

Ainsi, le produit de la fiscalité directe constaté au chapitre 731 a progressé de **+ 2,2 %** entre 2024 et 2025.

### Evolution du produit des impôts directs locaux (2014 à 2025)



## FICHE N°8 - LES REVERSEMENTS DE FISCALITE DE L'EPCI

---

### L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

L'attribution de compensation (AC) constitue une dépense obligatoire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Elle a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique (TPU) et des transferts de compétences, à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

L'attribution de compensation est égale au produit de taxe professionnelle perçu par la commune l'année précédant l'application de la taxe professionnelle communautaire (majoré de certaines compensations), diminué du coût net des charges transférées.

#### Evolution des montants d'AC perçus sur les exercices 2010 à 2024

2010	2011	2012	2013 à 2025
838.401 €	838.401 €	772.470 €	784.082 €

### LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) a été créée avec la taxe professionnelle unique et constitue un outil de solidarité entre les communes membres de l'intercommunalité.

La loi de Finances 2020 ayant modifié le cadre juridique du dispositif, le Conseil Communautaire a défini de nouveaux critères par délibération du 8 novembre 2021. Ces derniers prennent en compte la population INSEE, le potentiel fiscal par habitant, le niveau de revenus par habitant, la part fiscale de l'attribution de compensation et la part des dépenses de fonctionnement par habitant.

Pour 2025, le Conseil Communautaire a réévalué le montant de la dotation de la commune de Niederbronn-les-Bains à 174 272 €. Un premier acompte a été perçu en fin d'exercice 2025 et le versement de la 2<sup>ème</sup> fraction interviendra au cours de l'exercice 2026.

#### Evolution des montants perçus sur les exercices 2019 à 2025

2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
179 039 €	179 662 €	176 718 €	177 254 €	176 480 €	175 171 €	174 272 €

## FICHE N°9 : LE PRELEVEMENT SUR LE PRODUIT DES JEUX

Les casinos procurent à leurs communes sièges 2 catégories de ressources :

- **15 % au maximum sur le produit brut des jeux (PBJ)** réalisés dans les casinos, selon un cahier des charges conclu entre la commune et l'exploitant du casino ;
- **un reversement de 10 %** du prélèvement opéré par l'État sur le produit des jeux. Ce dernier est plafonné à 5% du montant des recettes réelles de fonctionnement.

En date du 17 juin 2013, une délégation de service public (DSP) a été accordée par la Ville de Niederbronn-les-Bains à la société Fermière du Casino Municipal pour une durée de 20 ans, sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2013 au 31 octobre 2033.

Les tranches et taux de prélèvement objet de l'article 39.1 ont ainsi été négociées comme suit :

- **5 %** sur la tranche comprise entre 0 et 3.000.000 €
- **7,5 %** sur la tranche comprise entre 3.000.000 € et 7.500.000 €
- **10 %** sur la tranche comprise entre 7.500.000 € et 12.000.000 €
- **15 %** au-delà de 12.000.000 €

Le contexte sanitaire a fortement perturbé le fonctionnement du casino au cours de exercices 2020 et 2021, alors que l'activité de l'établissement progressait à nouveau de manière favorable depuis la signature de la nouvelle Délégation de Service Public en novembre 2013.

Disposant de peu de visibilité concernant les perspectives 2025 au moment de l'élaboration du Budget Primitif, une prévision prudente avait été inscrite, à hauteur de 900 000 €.

Les produits perçus au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à **1 533 104 €**. Ce montant inclut le prélèvement sur le PBJ et le reversement du prélèvement de l'Etat (Réalisé 2024 = 1 310 412 €).

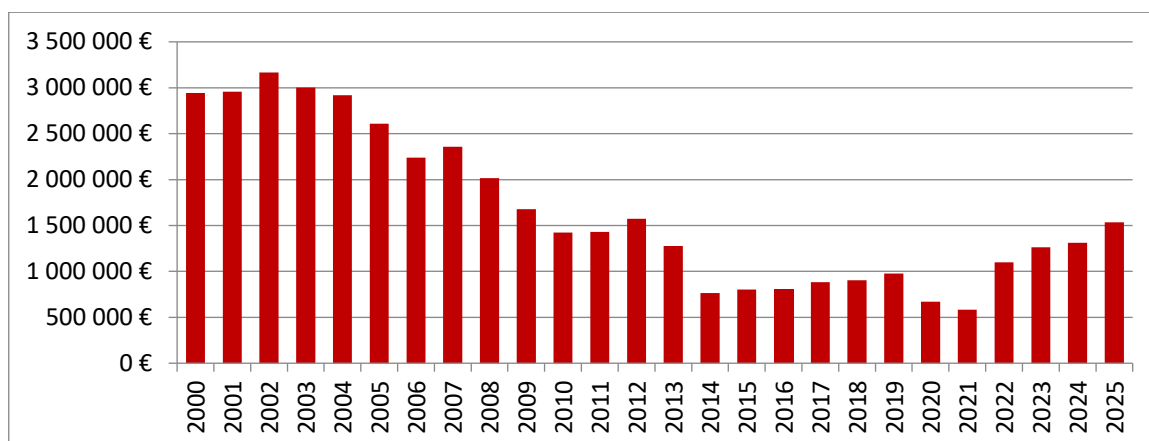
S'y ajoute le prélèvement sur les jeux de cercle en ligne, d'un montant de **82 651 €** (Réalisé 2024 = 78 839 €).

### Evolutions du PBJ Casino depuis la nouvelle DSP

Exercice Casino (01/11 N au 31/10 N+1)	Produit Brut des Jeux	% d'évolution
2013/2014	10 482 195 €	base
2014/2015	10 900 581 €	+ 3,99 %
2015/2016	11 169 046 €	+ 2,46 %
2016/2017	12 066 655 €	+ 8,04 %
2017/2018	12 255 647 €	+ 1,57 %
2018/2019	13 710 088 €	+ 11,87 %
2019/2020	11 044 043 €	- 19,45 %
2020/2021	6 816 406 €	- 38,28 %
2021/2022	15 697 346 €	+ 130,29 %
2022/2023	17 844 631 €	+ 13,68 %
2023/2024	17 923 596 €	+ 0,44 %
2024/2025	19 850 348 €	+ 10,75 %
<b>Evolution globale sur la période</b>		<b>+ 89,37 %</b>

Le produit brut des jeux enregistré sur l'exercice comptable 2024/2025 constitue le meilleur résultat enregistré sur le contrat de délégation en cours.

## Evolution des prélèvements sur les produits du Casino de 2000 à 2025



La délégation de service public comporte également un **volet relatif au développement artistique et touristique** (*article 13 de la DSP*).

A ce titre les participations du délégataire se présentent comme suit :

- 50.000,00 € par an au titre de l'effort de promotion touristique ;
- 30.000,00 € au titre du fonds de développement touristique et culturel ;
- 10.000,00 € au titre du fonds de développement culturel et sportif ;
- 40.000,00 € au titre de la contribution financière au développement touristique de la Commune

**soit globalement 130.000 €,** dont 80.000 € reversés directement à la Ville.

La délégation de service public fixe également les conditions d'**entretien des abords du Casino** (*article 27 de la DSP*). La collectivité assure l'entretien des abords de l'entrée des équipements (entretien des espaces verts, balayage, nettoyage et enlèvement de tous détritiques). En contrepartie, la délégataire s'engage à rembourser les frais engagés par la collectivité sur présentation de justificatifs dans une limite de 20 000 € par an (Montant refacturé au titre de l'exercice 2025 = 19 957 €).

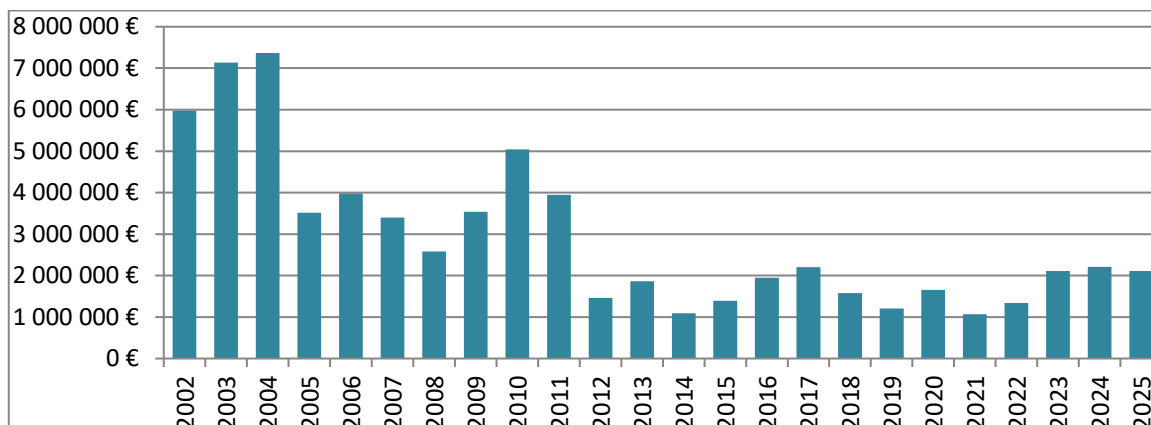
Par ailleurs, le délégataire prend en charge le banquet annuel des Seniors organisé par la collectivité (*article 38 de la DSP*).

Le délégataire peut bénéficier sur chaque exercice d'un **abattement supplémentaire de 5%** sur le PBJ en justifiant de l'organisation de manifestations de qualité, sous réserve de l'acceptation du dossier. Le reversement est à charge de la collectivité. Ce dispositif prend la forme d'un crédit d'impôt remboursable. A titre d'information, le crédit obtenu au titre de la saison 2023/2024 s'élève à 4 011 € (*article 39.3 de la DSP*).

Enfin, les sommes encaissées par le casino au titre des « **orphelins** » sont reversées annuellement au Centre Communal d'Action Sociale de la commune (entre 6 000 et 12 000 € / an). Il s'agit des sommes et enjeux, ainsi que le montant du crédit des cartes de paiement ou des tickets trouvés à terre, laissés sur les tables de jeux ou abandonnés en cours de partie sans que l'on puisse identifier leurs propriétaires. Le montant versé au CCAS au titre de la saison 2024/2025 s'élève à 9 502,66 €.

## FICHE N°10 - LES INVESTISSEMENTS

### Evolution des dépenses d'investissement



Le montant global des dépenses d'investissement a été fortement réduit à compter de l'exercice 2012, illustrant une politique prudente de la collectivité en cette matière.

En 2025, le montant total des dépenses (réelles et d'ordre) s'établit à **2 113 014 €**, correspondant à un taux d'exécution de **55,6 %** par rapport aux prévisions. S'y ajoutent 20,2 % de dépenses engagées, portant ainsi le taux d'exécution global à **75,9 %**.

Le détail des crédits consommés par chapitres est présenté ci-dessous :

	2021	2022	2023	2024	2025
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	18 677 €	2 750 €	48 124 €	3 684 €	7 487 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	471 897 €	576 643 €	1 446 030 €	1 665 258 €	1 546 605 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	160 753 €	10 511 €	11 001 €	- €	- €
Chapitre 27 - Autres immos. financières					38 966 €
Chapitre 45 - Opérations pour cpte de tiers	- €	10 438 €	- €	- €	29 375 €
Chapitre 040 - Travaux en régie	36 893 €	38 172 €	54 693 €	95 392 €	25 597 €
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>688 220 €</b>	<b>638 514 €</b>	<b>1 559 848 €</b>	<b>1 764 334 €</b>	<b>1 648 030 €</b>
Chapitre 16 - Remboursement emprunts	366 182 €	355 548 €	372 277 €	428 705 €	385 853 €
Chapitre 204 - Subventions d'équip. versées	13 088 €	4 352 €	4 531 €	1 924 €	11 308 €
Chapitre 040 - Amortissement subv équip.	3 151 €	3 738 €	2 987 €	9 990 €	32 385 €
Chapitre 040 - Autres opérations	- €	- €	8 231 €	3 727 €	- €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	17 214 €	- €	11 874 €
Opérations de régularisation	58 €	- €		- €	- €
Reprise résultat antérieur	- €	335 690 €	145 794 €	- €	23 564 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 070 698 €</b>	<b>1 337 842 €</b>	<b>2 110 883 €</b>	<b>2 208 680 €</b>	<b>2 113 104 €</b>

Rapportées à la population, les dépenses d'équipement représentent **373 €** par habitant. (La moyenne de la strate était de 433 € pour 2024).

Le détail des opérations liquidées sur l'exercice écoulé apparaît dans le document annexe de suivi des investissements.

Le montant des dépenses engagées à reporter sur l'exercice 2026 s'élève à **805 900 €**.

La structure du financement du programme d'investissement se décline comme suit :

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Chapitre 10 - FCTVA	135 273 €	45 050 €	89 081 €	200 978 €	244 459 €
Chapitre 10 - Taxe d'aménagement	87 221 €	45 755 €	68 020 €	47 686 €	17 456 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	121 327 €	40 818 €	131 224 €	273 116 €	88 089 €
Chapitre 16 - Emprunts réels	- €	- €	1 000 000 €	800 000 €	1 000 000 €
Chapitre 16 - Cautions	501 €	571 €	- €	716 €	720 €
Chapitre 45 - Opérations pour compte de tiers	- €	57 354 €	- €	- €	8 728 €
Chapitre 040 - Cessions d'immobilisations	61 110 €	459 542 €	165 310 €	17 676 €	500 €
<b>Total recettes hors autofinancement</b>	<b>405 432 €</b>	<b>649 090 €</b>	<b>1 453 635 €</b>	<b>1 340 172 €</b>	<b>1 359 952 €</b>
Chapitre 040 - Amortissements	257 996 €	226 546 €	258 933 €	382 152 €	366 844 €
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	- €	- €	17 214 €	- €	11 874 €
1068 - Excédent de fonctionnement	58 412 €	306 010 €	483 494 €	360 400 €	211 064 €
Opérations de régularisation	- €	10 402 €	- €	- €	- €
Reprise résultat antérieur	13 168 €	- €	- €	102 393 €	- €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>735 008 €</b>	<b>1 192 048 €</b>	<b>2 213 276 €</b>	<b>2 185 116 €</b>	<b>1 949 734 €</b>

Le montant des recettes engagées à reporter sur l'exercice 2026 s'élève à **532 100 €**.

## FICHE N°11 - LA DETTE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le **stock de la dette** communale s'élève à **3.689.626,21 €**.

Un emprunt de 1.000 000 € a été contracté sur l'exercice 2025 et 3 contrats de prêts sont arrivés à terme. Ainsi, le nombre total de contrats en cours sur le budget principal s'établit à 8, avec des échéances d'engagement programmées entre le 31/12/2026 et le 20/12/2040.

L'annuité 2026 des emprunts existants sur le Budget Principal portera globalement sur **469 849 €** :

- capital : 363 138 € (*385 853 € en 2025*)
- intérêts : 98 485 € (*85 195 € en 2025*)

Au regard de la charte de bonne conduite GISSLER, 7 contrats sont classés en catégorie A-1 correspondant à des indices simples, représentant un risque faible voire nul.

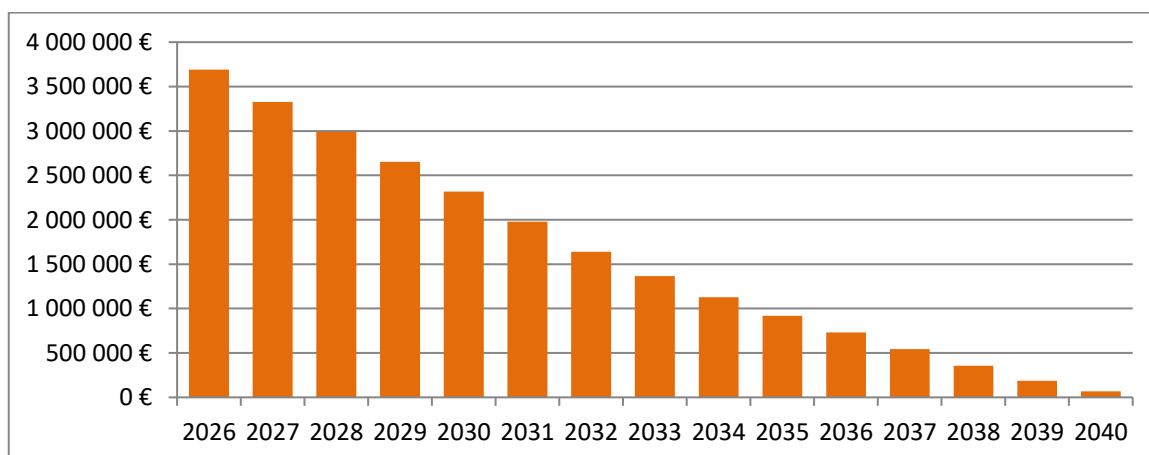
1 contrat indexé sur le Livret A est classé en catégorie A-2, correspondant aux emprunts un peu plus sensibles aux variations de marché qu'un produit classifié A-1, mais restant dans la zone des produits classiques avec un indice de taux d'intérêt standard.

Le taux du Livret A s'établissait à 1,7 % à la signature du contrat (novembre 2025) et baissera à 1,5 % au 1<sup>er</sup> février 2026.

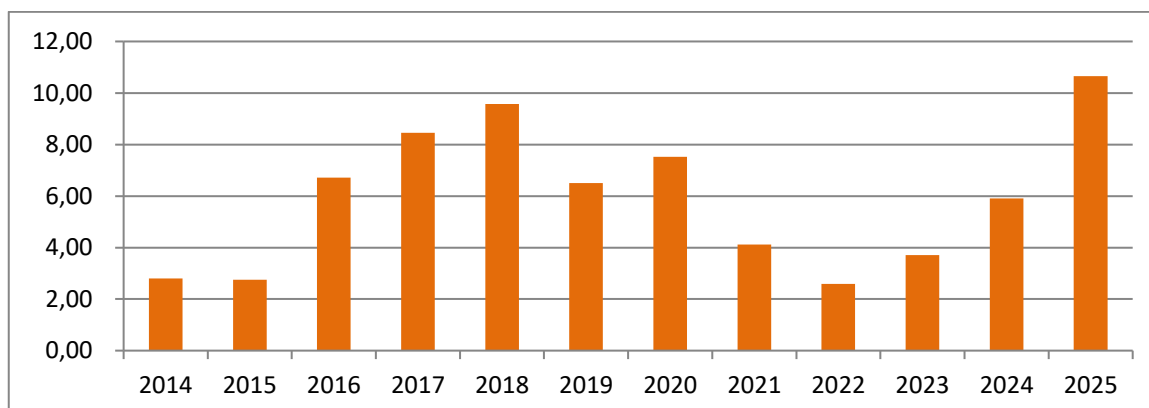
### Evolution de l'encours de la dette

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Encours dette au 31/12	2.738.610 €	3.157.318 €	2.796.449 €	2.430.804 €	2.075.256 €	2 702.979 €	3 075 480 €	3 689 626 €
Encours par habitant	617 €	705 €	623 €	545 €	466 €	609 €	693 €	836 € (4 414 hab.)

### Extinction de la dette



### Evolution de la capacité de désendettement (en années) de 2014 à 2025



Suite à la baisse de l'autofinancement, la capacité de désendettement s'est dégradée à compter de l'exercice 2016 passant de 2,76 années à 9,57 années en 2018. Sur la période 2019 / 2024, le ratio se situait à nouveau en dessous du seuil de 8 ans.

A ce jour, **10,7\*** années seraient nécessaires pour rembourser la totalité de la dette du budget principal de la collectivité, si elle y consacrait l'intégralité de sa capacité d'autofinancement.

A titre indicatif, le seuil critique de la capacité de remboursement se situe entre 11 et 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent pour les années futures.

*\*Après neutralisation des produits exceptionnels liés aux cessions de biens*

### Les emprunts garantis par la commune

La commune a accordé des garanties d'emprunt sur 9 lignes de prêts, relatives à des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux. Le terme de ces engagements est programmé entre les exercices 2030 et 2056.

L'information annuelle des garants n'étant pas encore parvenue à la commune au moment de la rédaction du présent rapport, le montant indiqué ci-après correspondant au capital garanti au 31/12/2024 : 659 253,50 €.

Selon les différents contrats, la part garantie par la commune varie de 45 à 100 % du montant des engagements.

### Le contrat de ligne de trésorerie pour le budget principal

Un contrat de ligne de trésorerie a été souscrit en mai 2025, à hauteur de 500.000 €.

A ce stade, aucun titrage de fonds n'a été opéré.

Le contrat arrivant à échéance le 30 avril prochain, il convient d'engager prochainement une consultation en vue du renouvellement du dispositif.

## FICHE N°12 - LES BUDGETS ANNEXES

- **Le budget annexe chaufferie au bois et réseau de chaleur**

La situation comptable au 31/12/2025 se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	472 381,54 €	27 943,12 €
Recettes	446 890,58 €	80 489,43 €
Résultat	<b>- 25 490,96 €</b>	<b>+ 52 546,31 €</b>
Résultat global prévisionnel	<b>+ 27 055,35 €</b> + 29 726,81 € (2024)	

Les dépenses liées au poste P1 (fourniture d'énergie) ont représenté 357 372 € contre 279 176 € en 2024. A titre indicatif, le prix du MWh s'élève à 73,11 € HT au 25/11/2025 (73,70 € HT au 30/11/2024 - 67,03 € HT au 02/12/2023).

Pour retrouver l'équilibre du budget, une nouvelle revalorisation tarifaire de 30 % a été pratiquée sur les abonnements et sur le prix de vente du kwh consommé, avec effet au 01/10/2025.

Les amortissements pratiqués sur les bâtiments et les équipements depuis 2009 auront représenté 40.955 € en 2025, et sont compensés partiellement par l'amortissement obligatoire des subventions d'investissement perçues pour la réalisation de l'équipement (27.943 € annuels depuis 2011).

L'emprunt contracté sur ce budget pour le financement de la construction de l'équipement est intégralement remboursé depuis le 21/12/2021.

**Perspectives 2026 : Le marché public portant sur l'exploitation et la fourniture en combustibles bois et gaz naturel a fait l'objet d'un avenant de prolongation, qui arrivera à échéance le 31/08. Il conviendra donc de définir très prochainement les nouvelles modalités de fonctionnement de l'équipement.**

**Une revalorisation annuelle de la politique tarifaire est préconisée, afin de rester en adéquation avec le coût réel du service.**

- **Le budget annexe lotissement Gries**

La situation comptable au 31/12/2025 se présente comme suit, aucune écriture n'ayant été enregistrée sur l'exercice écoulé :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0,00 €	433 215,35 €
Recettes	0,00 €	0,00 €
Résultat	<b>0,00 €</b>	<b>- 433 215,35 €</b>
Résultat global prévisionnel	<b>- 433 215,35 €</b> - 433 215,35 € (2024)	

- **Le budget annexe lotissement de la Forêt**

La situation comptable au 31/12/2025 se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	237 790,95 €	496 898,33 €
Recettes	296 257,56 €	235 040,95 €
Résultat	<b>58 466,22 €</b>	<b>- 261 857,38 €</b>
Résultat global provisoire	<b>- 203 391,16 €</b> - 235 039,77 € (2024)	

La cession du lot n°5 s'est concrétisée sur l'exercice 2025, pour un prix de vente de 39 000 €.

5 lots de construction sont encore disponibles à la vente.

Par décision du 16 septembre 2024, la commune a validé le principe de rachat de 4 parcelles classées en zonage A du PLUi, situées en limite des lots de construction des lots n°3 à 6, afin de les intégrer aux lots de construction n°3, 4, 5 et ainsi gagner en attractivité.

L'acquisition d'une première parcelle (n°89, d'une contenance 11,31 ares) s'est conclue en juillet 2025. Pour les 3 autres parcelles, le processus d'acquisition s'avère plus complexe : recherche d'héritiers pour le 1<sup>er</sup> dossier, un propriétaire sous curatelle pour le second dossier et la nécessité d'engager une procédure d'acquisition de bien présumé sans maître pour le dernier cas.

## CONSTATS ET PROJECTION 2026

---

La gestion financière de la collectivité lui permet d'afficher une situation maîtrisée, mais qui reste impactée par le poids des charges de fonctionnement difficilement compressibles.

Le taux d'épargne brut, établi à 6,35 %, traduit une marge de manœuvre limitée pour autofinancer les investissements futurs, sans recourir à l'emprunt.

Cette situation résulte principalement de la progression des charges de fonctionnement, notamment les dépenses de personnel et les coûts liés aux services publics locaux, qui évoluent plus rapidement que les recettes courantes. Les recettes fiscales demeurent dynamiques mais insuffisantes pour compenser totalement ces hausses structurelles.

L'évolution du taux nécessite une vigilance particulière et doit s'accompagner d'une poursuite des efforts de gestion afin de ne pas mettre en péril les capacités d'investissement de la commune.

La capacité de désendettement, évaluée à 10,7 ans, se situe dans une zone de vigilance renforcée. Si elle reste en deçà du seuil critique de 12 ans, elle dépasse la zone de confort (inférieure à 8 ans). Ce niveau indique que la commune dispose encore d'une capacité d'emprunt, qui doit être mobilisée avec prudence.

La commune présente une situation financière équilibrée, mais nécessitant un pilotage rigoureux.

### Les grands axes du budget 2026 pourraient être déterminés comme suit :

- **Maîtriser l'évolution des charges de fonctionnement afin de limiter leur progression, dans un souci de préservation de la capacité d'autofinancement et de maintien des équilibres financiers de la ville sur le long terme**
- **Poursuivre l'optimisation des produits de fonctionnement**
- **Poursuivre les travaux de gestion du patrimoine de la collectivité**
- **Continuer à ajuster le niveau d'investissements, en tenant compte des capacités d'autofinancement et de désendettement de la commune**
- **Continuer à programmer les dépenses d'équipement dans une logique pluriannuelle, permettant d'ajuster au mieux les crédits à prévoir sur chaque exercice**

**Les orientations proposées cherchent à traduire un équilibre entre des mesures visant à maintenir des marges d'autofinancement et une programmation pluriannuelle des investissements qui se veut raisonnée, mais ambitieuse pour contribuer au développement de la commune.**

## RATIOS FINANCIERS

Les ratios financiers obligatoires sont définis par l'article R2313-1 du CGCT. Ils sont calculés sur diverses strates, en fonction du type de collectivité.

Les données individuelles des communes sont consultables sur le site internet de la DGCL : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)

Les ratios 2025 seront actualisés au mois de mars, suite à l'adoption des Comptes Financiers Uniques.

	2021	2022	2023	2024	Moyenne de la strate (Source : DGCL - Données DGFIP - Communes de 3.500 à 5.000 hab. – Chiffres 2024 issus rapport 2025)	
					Secteur communal	Communes touristiques hors montagne
<i>Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice</i>	4 461	4 449	4 438	4 429		
1 : Dépenses réelles de fonctionnement / population ( <i>en euros par hab.</i> )	1 147	1 288	1 377	1 482	960	1061
2 : Produit des impositions directes / population ( <i>en euros par hab.</i> )	357	390	412	447	529	679
3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population ( <i>en euros par hab.</i> )	1 279	1571	1575	1829	1179	1313
4 : Dépenses d'équipement / population ( <i>en euros par hab.</i> )	154	144	351	398	380	407
5 : Dette / population ( <i>en euros par hab.</i> )	545	466	609	694	726	831
6 : DGF / population ( <i>en euros par hab.</i> )	73	79	76	76	160	134

### **III. Les orientations de la section de fonctionnement**

---

Les orientations proposées pour 2026 visent à poursuivre une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, en adéquation avec l'évolution des ressources communales.

#### **Les produits de fonctionnement**

---

##### **A) Une revalorisation des bases fiscales fixée à 0,8 %**

En lien avec le ralentissement de l'inflation, la revalorisation dite automatique des bases de la fiscalité locale sera limitée à 0,8 % en 2026.

**Les données fiscales 2026, et notamment les bases d'imposition, ne seront pas disponibles avant le début du mois de mars. Ces données seront présentées au Conseil Municipal au moment du vote du budget primitif 2026, le vote des taux d'imposition de fiscalité directe locale devant intervenir avant le 30 avril. Ce vote doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération spécifique, distincte du vote du budget.**

**Pour 2026, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition en vigueur.**

##### **B) Une reprise de l'activité du casino plutôt encourageante**

Disposant de peu de visibilité concernant les perspectives 2025 au moment de l'élaboration du Budget Primitif, une prévision prudente avait été inscrite, à hauteur de 900 000 €. Cette prévision a ensuite été révisée à 1 074 700 € en cours d'exercice.

Au terme de l'exercice 2024/2025, l'établissement de Niederbronn-les-Bains a enregistré le produit brut des jeux (PBJ) le plus élevé depuis la signature de la Délégation de Service Public actuelle.

Pour la troisième année consécutive, le palier du taux de prélèvement de 15 % a ainsi pu être atteint dès le mois de juin.

Les produits perçus ont représenté 1 533 104 €, auxquels s'ajoute le prélèvement sur les jeux de cercle en ligne au titre de l'année 2024 (82 651 €).

Le démarrage de la saison de jeux 2025/2026 semble plutôt favorable au 31/12 avec un cumul de PBJ en progression de + 9,7 % par rapport à l'exercice N-1.

**Pour le budget 2026, il est proposé d'inscrire une prévision budgétaire située dans une fourchette de 1.000.000 € à 1.200.000 € au titre des prélèvements, de 75 000 € au titre des jeux de cercle en ligne et de 81 400 € au titre des loyers.**

##### **C) Un manque de visibilité concernant les dotations de l'Etat**

**En l'absence de visibilité concernant la Dotation Globale de Fonctionnement, il est proposé à ce stade d'inscrire une enveloppe globale de 315 000 € au budget principal 2026, incluant 55 000€ de DGF (part forfaitaire) et 260 000 € de Dotation de Solidarité Rurale.**

Les prévisions relatives aux autres dotations seront basées sur les montants perçus en 2025 :

- 26 000 € pour la dotation biodiversité
- 20 000 € pour la dotation de soutien au service public de la petite enfance (SPPE)
- 9 500 € pour la dotation « titres sécurisés »

#### **D) Des reversements de fiscalité provenant de l'intercommunalité constants**

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant intervenu, le montant de l'attribution de compensation reversée par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains restera constant (784 082 €).

Le montant de la dotation de solidarité communautaire (DSC) attribué à la commune s'élève à 174 272 €. Le versement de la seconde fraction de l'enveloppe interviendra sur l'exercice 2026, après le vote du Compte Financier Unique 2026.

#### **E) Une évolution prudente des produits des services, du domaine et ventes diverses**

La prévision arrêtée au stade du budget primitif 2025 pour le chapitre 70 a été dépassée, avec toutefois des écarts constatés sur certains comptes.

Le produit le plus important est issu de l'exploitation de la piscine municipale « Les Aqualies ». Les recettes générées en 2025 s'élèvent à 568 520 € et correspondent à la moyenne des produits perçus sur la période 2015/2019 (561 489 €). **Dans l'attente des perspectives qui seront présentées lors de la réunion annuelle de bilan, il est proposé de retenir une prévision 2026 située dans une fourchette de 520 000 € à 550 000 €.**

La commission compétente a examiné les projets EPC et TER en matière de gestion forestière pour l'exercice 2026 dès le mois de décembre. **Le volume d'exploitation envisagé (4 355 m<sup>3</sup>) devrait permettre de générer une recette brute prévisionnelle des coupes de bois de 249 000 € HT.**

**Les autres prévisions budgétaires 2026 seront basées sur des volumes moyens, tenant compte des réalisations des 5 derniers exercices.**

#### **F) Une légère progression des recettes liées aux autres produits de gestion courante**

**La prévision budgétaire des revenus des immeubles sera basée sur l'évolution de l'indice de référence des loyers, qui s'établit à + 0,79 % pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2025.**

#### **G) Les cessions de patrimoine génèrent des produits exceptionnels**

La gestion du patrimoine de la collectivité reste un axe de travail prioritaire. L'objectif étant de trouver des marges de manœuvre afin de contribuer à la réalisation du programme d'investissements et de revaloriser le patrimoine existant.

La cession de l'ancienne étude notariale située rue des Juifs reste un dossier prioritaire, tout comme les terrains situés entre la Gendarmerie et la RD 1062 dont l'acquisition est sollicitée par la Communauté de Commune dans le cadre de l'implantation d'un centre intercommunal de secours et d'incendie à l'horizon 2028.

**Il est rappelé que les recettes liées aux opportunités de cessions d'immobilisations sont aléatoires et revêtent un caractère ponctuel. Leur produit ne rentre pas en compte dans le calcul de la capacité d'autofinancement, mais impacte le résultat budgétaire. Il convient également de tenir compte de l'incidence financière des opérations comptables de cession, qui selon les valeurs nettes comptables (VNC) des biens vendus, peuvent entraîner des plus ou moins-values.**

## **Les charges de fonctionnement**

---

Les perspectives 2026 visent à limiter la progression des dépenses courantes, afin de maintenir l'équilibre financier de la section de fonctionnement.

### **A) Les frais de personnel demeurent le poste de dépenses structurellement le plus élevé**

En 2025 la masse salariale nette s'est élevée à 3 503 937 € (déduction faite des recouvrements sur salaires) et aura représenté 49,3 % des dépenses réelles de fonctionnement (48,7 % en 2024).

La maîtrise des charges de personnel reste un enjeu prioritaire en 2026, en raison de son impact sur le niveau des charges courantes.

**Ainsi l'enveloppe prévisionnelle se situera dans une fourchette de 3 800 000 € à 3 850 000 € : la hausse prévisionnelle sera contenue entre 3,35 % et 4,71 %, dans une volonté de maîtriser le poids de la masse salariale dans le budget global de fonctionnement.**

Les embauches ont été limitées :

- A la création d'un emploi permanent de bibliothécaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2026 en lien avec le projet de création de la bibliothèque
- A la création d'un emploi non permanent d'un ouvrier technique polyvalent sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité d'une durée de 6 mois
- Au personnel nécessaire à l'organisation de la saison 2026 du golf sur pistes, aux 2 contrats d'accroissement saisonnier d'été pour le service technique pour une durée de 2 mois et aux 3 contrats d'accroissement saisonnier d'été pour la piscine pour une durée de 2 mois
- A la reconduction des contrats d'engagements des agents contractuels arrivant à échéance au cours de l'exercice :
  - 1 agent d'accompagnement de l'enfance avec une fin de contrat au 19/08/2026
  - 1 adjoint administratif affecté au service ressources humaines avec une fin de contrat au 09/06/2026
  - 1 technicien affecté au service technique avec une fin de contrat au 31/08/2026
  - 1 maître-nageur sauveteur avec une fin de contrat au 31/08/2026
- A la création de 10 postes d'agents recenseurs dont le recrutement était nécessaire pour assurer la réalisation de la campagne de recensement 2026.

Cependant, les prévisions sont impactées à la hausse par :

- La hausse de contribution patronale de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales dont le taux passe de 34,65% à 37,65%. Le montant prévisionnel 2026

s'élève à 572 148 € contre un montant réalisé de 468 348,32 € en 2025, soit une augmentation prévisionnelle de 103 799,68 €.

La hausse du montant de la CNRACL s'explique à la fois par la hausse du taux mais également par une volonté de déprécier les agents contractuels par une intégration directe en tant que fonctionnaire : 4 agents ont été intégrés comme fonctionnaires au cours de l'année 2025 (2 agents au service technique et 2 agents à la piscine). 2 le seront en 2026.

- La hausse du SMIC qui passe d'un montant de 1 801,80 € à 1 823,07 € brut mensuel, entraînant le versement d'une indemnité différentielle aux agents rémunérés sur un indice majoré inférieur
- La hausse du taux de contribution patronale des cotisations retraites à l'IRCANTEC pour les agents contractuels : le taux de la tranche A passe de 4,20% à 4,27% et le taux de la tranche B de 12,55% à 12,75 %

Enfin, les nouveaux tarifs de cotisation au Centre de Gestion se traduisent par une baisse de la cotisation générale, qui passe de 1,20 % à 1,15 % au 01/01/2026.

### **B) Le retour d'une inflation plus modérée sur les charges à caractère général**

L'inflation a fortement ralenti sur la période 2024/2025 et s'établit à 0,8 % en ce début d'année.

Le budget principal sera toutefois impacté par la nouvelle révision des tarifs de vente de la chaleur produite par la chaufferie bois/gaz entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2025, conduisant à une augmentation de 30 % sur la part abonnement et le prix du Mwh consommé.

Pour les autres immeubles communaux non raccordés au réseau de chaleur (10 bâtiments concernés), les tarifs du gaz seront plus favorables en 2026 : 92,83 € HT/Mwh (112,76 € HT/Mwh en 2025). La prévision TTC s'établit à 115 500 € contre 159 900 € en 2025.

Les tarifs de fourniture d'électricité sont fixés par l'accord cadre en cours d'exécution. La prévision TTC 2026 s'établit à 143 100 € pour les sites C2/C4 (+ 9,05 %) et 209 100 € pour les sites C5 (+ 4,67 %).

Les prévisions devront également tenir compte des révisions de prix des différents contrats en cours d'exécution (maintenance et entretien des bâtiments, véhicules, logiciels, assurance, ...).

**Hormis les ajustements nécessaires au niveau des charges énergétiques, la maîtrise de la progression des charges à caractère général restera une priorité du budget 2026.**

### **C) Les autres charges de gestion courante**

Les subventions de fonctionnement accordées aux associations auront représenté un volume financier de 169 036 €, incluant la valorisation des avantages en nature.

Cet engagement traduit une volonté politique de longue date en faveur de la vie associative, avec une incidence sur le niveau des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

**Le SIS 67 a notifié le montant de la contribution communale due au titre du budget 2026, qui s'établira à 108 540 € (réalisé 2025 = 107 042 €).**

Les contributions à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) sont fixées comme suit :

- cotisation annuelle à 1,50€/ habitant en 2025, avec un plafonnement à 5 000 €
- contribution au titre de la mission Application des Droits du Sol (ADS) devrait être révisée à 6 €/ habitant en 2026

Les participations prévisionnelles aux autres organismes extérieurs (SIVU, SYCOPARC, CCAS...) devraient rester relativement stables.

#### **D) Les frais financiers**

**Le remboursement des intérêts de la dette est estimé à 100 000 € en 2026 (85 195 € l'an passé).**

En matière de gestion de la dette, les marges de manœuvre de la collectivité sont relativement faibles, les deniers emprunts contractés depuis 2016 étant indexés sur des taux d'intérêts fixes (de 0,90 à 1,24 %) ou à faible marge.

Compte tenu d'éventuels aléas au niveau du fonds de roulement de la collectivité, le renouvellement du contrat de ligne de trésorerie sur le budget principal est préconisé à l'échéance du contrat (fin avril 2026). Les frais bancaires y relatifs devront également être prévus au budget.

## IV. Les orientations du programme d'investissement

---

Le Débat d'Orientation Budgétaire a également pour objet de définir les priorités de la commune en matière d'investissements.

Le résultat prévisionnel 2025 de la section d'investissement fait apparaître un déficit de **- 163 280,36 €**.

Le détail des crédits d'investissement disponibles au terme de l'exercice 2025, à reporter sur 2026 se décline comme suit :

CHAPITRES DE DEPENSES	Montants à reporter
16 – Dépôts et cautionnements	1.000,00 €
20 – Frais d'études	59.600,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	5.200,00 €
21 – Travaux sur bâtiments – Réseaux de voirie - Matériels - Mobilier	697.800,00 €
458 – Opérations pour comptes de tiers	42.300,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>805.900,00 €</b>

CHAPITRES DE RECETTES	Montants à reporter
024 – Cession parking Muths	180.600,00 €
13 – Subventions d'investissement	326.300,00 €
458 – Opérations pour comptes de tiers	16.200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>523.100,00 €</b>

Le solde des reports s'élève ainsi à **- 282 800,00 €**.

**Pour 2026, il est proposé de définir les orientations suivantes en matière d'investissements :**

- **Poursuivre le travail de prospective financière, afin d'ajuster le niveau d'investissements aux ressources propres de la section d'investissement, à l'autofinancement prévisionnel et à la capacité à recourir à l'emprunt sans compromettre les équilibres**
- **Affiner la planification des investissements dans le cadre du programme pluriannuel, afin de caler au mieux l'exécution budgétaire des opérations**
- **Continuer à ajuster les enveloppes budgétaires annuelles, afin d'optimiser les taux de réalisation des dépenses et recettes de la section d'investissement**
- **Comme c'est le cas depuis 2012, les orientations proposées devront se concentrer sur des projets durables et peu générateurs de charges supplémentaires de fonctionnement.**

**Les priorités de la collectivité sont définies dans le programme pluriannuel présenté en annexe.**

Le programme envisagé au titre de l'exercice 2026 est basé sur un montant prévisionnel de 2 231 500 € de dépenses (hors reports), dont :

- 365 000 € correspondant au remboursement des annuités d'emprunt et cautions ;
- 40 000 € correspondant à la première annuité de remboursement des frais d'acquisition de l'immeuble 8 place des Thermes
- 1 826 500 € de dépenses et subventions d'équipement

Pour contribuer au financement du programme d'investissements 2026, il est proposé d'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2025 au compte 021. Le montant de cette affectation pourrait se situer dans une fourchette de 300 000 € à 500 000 €.

Le solde disponible, soit 1 394 409 € à 1 194 409 €, sera repris en fonctionnement à l'article R002.

Les recettes de la section d'investissement sont ainsi estimées à 1 294 880 € (hors reports), en tenant compte d'un emprunt prévisionnel de 719 420 € à 919 420 €, en fonction du montant fléché en section d'investissement.

Il est précisé que 2 demandes de subventions (DETR et DSIL) sont en cours d'instruction, mais n'ont pas été intégrées au budget prévisionnel 2026 à ce stade.